Visages d'André Léo,

Deuxième Partie [1]

Avant de commencer, je voudrais donner un exemple, trouvé jeudi dernier [2], des scories qui circulent encore à propos d'André Léo. L'éditeur des *Légendes corréziennes* parues fin 2012 aux Éditions des Régionalismes donne un quatrième de couverture éloquent : “André Léo, Poitevine née à Lusignan (1824-1900), petite-fille de révolutionnaire de 1789, mariée au rédacteur de la Revue sociale, trop progressiste pour le régime de Napoléon III doit fuir la France en 1863 et s'installer en Suisse. Rentrée en 1870, elle prend fait et cause pour la Commune de Paris et doit de nouveau s'exiler en Suisse jusqu'en 1880.” Topo qui par la grâce des ricochets publicitaires plus ou moins automatiques était présent hier matin [3] sur Google dans une quarantaine d'occurrences.

III.

Faits et contrefaits

En concluant les propos tenus lors de la précédente Assemblée générale, le 9 décembre 2023, je disais qu'il subsistait encore, sur André Léo, bien d'autres *fake news* : sur sa naissance, son mariage, sa rencontre avec Benoît Malon, sa vision de la Commune de Paris.

Je ne sais pas si nous aurons aujourd'hui le temps disponible pour en faire le tour [4].

Mais toutes les légendes qui touchent à André Léo ne sont pas, ou ne sont plus, de même dimension.

Naissance

Ainsi, grâce à Fernanda Gastaldello, nous savons maintenant, depuis plus de quarante ans, qu'elle n'est pas originaire de Champagné-Saint-Hilaire, mais de Lusignan, et que sa date de naissance effective est le 18 août 1824, comme l'atteste l'acte retrouvé dans les registres de l'état civil par Camille Sabourin, secrétaire de mairie de Lusignan [5], et non en 1829 ou 1832, comme cela a été durablement affirmé, parfois dans les meilleures sources [6]. Il a été dit que ces dates tardives sont le fait d'André Léo elle-même, qui voulait se rajeunir. Je n'ai rien vu de tel, mais je suis prêt à accueillir toute attestation du fait, bien que cela me paraisse un peu douteux.

L'acte de naissance de Léodile est reproduit dans l'article de Fernanda Gastaldello, *L'histoire de la découverte d'André Léo à Lusignan et Champagné*, consultable sur le site de l'Association [7]. Cependant j'en donne ici, en Annexe I, le fac-similé.

Il reste à préciser, dans le relevé d'Alain Dalotel [8], deux lectures incertaines : le second témoin de la naissance, à côté de Théodore Béra, demi-frère cadet de Zéphirin, père de Léodile, est l'instituteur de Lusignan Jean-Pierre Moussion [9], et non “Moupion” et le maire, signataire de l'acte n'est pas “Sabinet” mais “[Jean] Babinet [10]”.

---

1 Deuxième volet, présenté à l'Assemblée générale de l'Association André Léo, 28 septembre 2024. Le premier, proposé à l'Assemblée du 9 décembre 2023, est disponible sur le site de l'Association André Léo, *Les Visages d'André Léo :* https://www.andreleo.com/spip.php?article152.

2 26 septembre 2024.

3 Vendredi 27 septembre.

4 Le tour s'est conclu, ce samedi 28 septembre, avec le dossier du mariage de Léodile Béra avec Grégoire Champseix. Il reste encore, en particulier, à le poursuivre par la rencontre d'André Léo avec Benoît Malon, et l'état d'esprit dans lequel elle aborde la guerre franco-prussienne et la Commune de Paris. Les trente dernières années de sa vie sont beaucoup plus maigres en occasions de commérage à son sujet.

5 Et beau-père de notre fondatrice et première Présidente, Denise Sabourin.

6 Par exemple, Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e^ siècle*, tome III, 1867, p. 905, pourtant assez bien informé par ailleurs, la donne “née en 1832 à Champagné”.

7 https://www.andreleo.com/spip.php?article156.

8 *La Junon de la Commune*, p. 7-8.

9 Jean Pierre Moussion (1778-1832). Secrétaire de mairie et instituteur à Lusignan.

10 Jean Babinet (1750-1831), maire de Lusignan de 1812 à 1828.

Alain Dalotel ajoute à ces données que l'acte de baptême de Léodile n'a pu être retrouvé "sur les registres paroissiaux de 1824 à 1827 [11]". Et pourtant j'ai constaté en décembre 2015, dans les registres de baptêmes de Lusignan, collection diocésaine versée dans les années 1970 aux Archives départementales de la Vienne [12], qu'elle a été baptisée le 25 août 1824, ainsi que l'acte de ce sacrement l'atteste :

> "Lan mil huit cent vingt quatre le vingt cinq du mois d'aout a été baptisée par moi soussigné curé de cette paroisse Victoire Léodile née le dix huit du présent mois à neuf heures du soir du légitime mariage du S^r^ Louis Zephirin Béra notaire et de D^e^ Thalie Marie Anne Bellotteau de cette paroisse. Le parain a été Jean François Théodore Béra [13] et la maraine D^elle^ Victoire Bellotteau [14] qui ont signé avec nous.
>
> T. Béra Victoire Bellotteau
> [Joseph] Fradin [curé de Lusignan]"

Ce qui nous permet de savoir que Léodile tient son premier prénom, Victoire, de sa tante et marraine. Ce ne sera jamais pour elle un prénom usuel.

Jeunesse

On ne sait à peu près rien de la jeunesse de Léodile, sinon que vers l'âge de six ans, en 1830, elle quitte avec sa famille sa ville natale de Lusignan pour Champagné-Saint-Hilaire, où elle résidera jusqu'à son départ pour Lausanne en 1851.

Ce qui a pu être dit sur son éducation, ses études, est pure hypothèse. Il est évident qu'elle a sans doute appris beaucoup de choses de son grand-père, Joseph Charles, avocat à Poitiers, puis procureur général de la Vienne sous l'Empire, et de son père, Zéphirin. Elle a vraisemblablement acquis auprès de ce dernier, qui a été cinq ans prisonnier des britanniques, la pratique de la langue anglaise – on la voit lire couramment la presse anglo-saxonne [15], et sa contribution au monumental *Paris Guide* [16], *La colonie américaine de Paris* fait apparaître, semble-t-il, une réelle familiarité de l'auteur avec les membres de cette colonie, dont elle parlerait la langue [17].

---

11 *La Junon...*, p. 8.

12 Cote 20 J 90.

13 Le parrain, qui est aussi un des deux témoins de la déclaration de naissance, est un demi-frère cadet de Zéphirin, Jean François Théodore (né et décédé à Poitiers, 4 nivôse an VI [24.12.1797]-4.04.1847), avocat général à Poitiers.

14 Victoire BELLOTTEAU est la jeune sœur de Thalie (30 nivose an VII [19.01.1799], Poitiers-29.09.1866, Benest, Charente), mariée le 21 octobre 1828 à Jean Rivault.

15 Elle a envisagé une participation au journal nouvellement créé, la *Situation*, pour y donner des comptes rendus de la vie américaine. Elle apparaît dans l'équipe du journal (n° 68, du 16 août 1867) comme collaboratrice politique. Elle a engagé des dépenses en abonnements de la presse américaine, mais le projet n'aura pas de suite ; après avoir publié trois articles dont elle craint de ne pas voir le paiement, elle rompt avec le journal.
° Trois articles : sous le titre commun *La Situation aux États-Unis*, avec, pour le second, le sous-titre : *Le Président*, parus en 1867 les 10 août (p. 1, col. 3-5), 2 septembre (p. 2, col. 2-6), 1^er^ octobre (p. 2, col. 4-6).
° La *Situation*, journal politique quotidien du soir, 9 juin 1867-9 avril 1868. Financé par l'ex-roi Georges V de Hanovre et hostile à la politique prussienne, elle a pour rédacteur en chef Antoine Grenier. La situation de ce journal paraît n'avoir pas été brillante. Une information parue dans le *Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire* du 8 avril 1868 le crédite d'une centaine d'abonnés, et d'autant d'exemplaires vendus au numéro.
° Antoine GRENIER (1823-1881), helléniste, puis journaliste, collaborateur du régime impérial.

16 *Paris Guide par les principaux écrivains et artiste de la France*..., Paris, A. Lacroix, Verboeckhoven, 1867. 2 tomes. Publié à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris de 1867. L'article d'André Léo occupe les p. 1065-1080 du tome II.

17 On y trouve en particulier des notations de la langue américaine qui sont celles d'un observateur direct. À signaler (p. 1074) une apparition du concept de *flirt* qui pourrait être la première occurrence de ce mot en France : "[Les jeunes filles américaines] abordent fraternellement les jeunes gens, se promènent avec eux, *flirtent* avec fureur [...]", avec en note : "Le mot *flirt* indique le manège de la coquetterie." Comment en est-elle venue à connaître ce milieu ? J'y vois une suite de ses relations, depuis 1865 (ou même plus tôt), avec les Guépin de Nantes, Ange, chirurgien ophtalmologue et militant socialiste influent, et sa troisième épouse, Floreska qui, avant son mariage, était familière des américains de Paris. En témoignent les relations des Guépin avec la femme de lettre bostonienne Mary Lowell Putnam, et sa famille, qu'André Léo a également connue, comme l'atteste un exemplaire de son roman *L'Idéal au village* avec l'envoi "A M^me^ Putnam Lowell, hommage reconnaissant de l'auteur" (volume donné en 1914 à l'Université de Harvard, avec bien d'autres titres français, par une fille de Mary, Georgina).

A-t-elle connu un temps de scolarisation dans un couvent-collège où l'aurait placé sa mère ? Il en manque les preuves.

A-t-elle bénéficié de vastes bibliothèques chez son grand-père et son père ? C'est une assertion qui tient sa source d'une note de Dalotel [18], et dont on peut douter. Car ni Joseph Charles, ni Zéphirin, n'ont été riches ; dans la notice qu'il consacre au premier dans les *Grands notables du Premier Empire*... [19], Sébastien Jahan précise (p. 51) que "[Joseph Charles] Béra était peu fortuné [...], en 1813, il jouirait [...] d'un revenu annuel de 5000 francs. Sa succession, partagée entre ses six enfants, comprend 11 106 francs de mobilier [dont les livres] et 48 250 francs d'immeubles à Poitiers et aux environs." Quant à Zéphirin, nous apprenons par une lettre écrite à la fin des années 1840, qu'il sollicite une bourse d'études pour son fils Amédée [20] qui envisage de préparer le concours d'entrée à l'École polytechnique, car ses ressources sont modiques. Il dispose d'un patrimoine foncier appréciable – plus de cent hectares –, mais d'un faible rapport, et de ses appointements de juge de paix. Il a honorablement élevé ses six enfants, en leur assurant le strict nécessaire. Il n'est donc pas sûr que les bibliothèques Béra soient, comme croit le voir Alain Dalotel, si vastes que cela. Mais qu'en dire aujourd'hui, vu qu'à notre connaissance il n'en reste aucune trace.

Ce que nous savons de certain, c'est ce que révèle Léodile elle-même de la vie qu'elle mène à Champagné dans une lettre disparue, mais dont Lucien Descaves cite un passage dans ses *Vies parallèles* de Malon et d'André Léo [21], et que je pense adressée à Mathilde Roederer-Keller [22] : "Moi aussi, et bien plus tôt que vous, à 18 ans, je m'ennuyais profondément, dans un milieu où ma vie n'avait pas d'objet et d'où je ne voyais aucun moyen de sortir, car les mariages que j'aurais pu contracter m'étaient impossibles, et le mariage même, par tout ce que j'en voyais, me déplaisait. Je suis tombée malade et gravement, comme dépérit en ce monde toute plante hors de sa terre. C'est le goût d'écrire qui m'a ranimée, de la vie active qui m'a guérie."

Mariage

Le mariage de Léodile Béra avec Grégoire, *ou* Pierre Grégoire, Champseix, est sans doute un des moments de la vie d'André Léo où se donnent à cœur joie hypothèses hasardeuses et imagination divagante.

Tant d'affirmations contradictoires ont été avancées qu'il ne reste, de fait, comme premières certitudes de l'événement, qu'il s'agit du couple que vont former Victoire Léodile Béra et Pierre Grégoire Champseix, et que leur mariage a lieu en Suisse (ce dont certains doutent...)

Commençons par présenter les futurs époux. Nous savons bien qui est Léodile Béra. Reste à

18 *La Junon de la Commune*, p. 10, "[...] les livres des Lumières – Voltaire, Rousseau, Diderot, Condorcet, Turgot, etc... voire « des travaux des assemblées révolutionnaires, comme une collection du *Moniteur* et des ouvrages de poésie », qu'elle dévorait dans la bibliothèque paternelle, mais dans la solitude et le silence". La citation (cf. même page, note 28) est censée venir du roman d'André Léo, *L'Idéal au village* (Paris, L. Hachette, 1867, p. 196-197), où l'un des protagonistes, Louis de Pontvigail, dont Dalotel fait un prête-nom d'André Léo ("l'une de ses projections"), mène son éducation en autodidacte dans la bibliothèque familiale ; mais ce qu'en donne Dalotel ne correspond pas, dans le *verbatim* du passage cité, à ce qu'écrit André Léo, qui évoque "les seizième, dix-septième et dix-huitième siècles", nomme bien Rousseau, Condorcet et Turgot, mais ni Voltaire, ni Diderot, ce qui est une nuance, et conclut en disant que Louis de Pontvigail avait "une connaissance approfondie des travaux des assemblées révolutionnaires, ayant chez lui toute la collection du *Moniteur*, conservée par son grand-père [...]", sans qu'il y soit non plus question de livres de poésie...

19 Tome 26, *Vienne*, Paris, CNRS éditions, 2000.

20 Frère puîné de Léodile, officier d'infanterie (1828-1889), qui fera finalement sa formation à l'École de Saint-Cyr, en bénéficiant d'une demi-bourse.

21 Archives Lucien Descaves, Institut international d'histoire sociale, Amsterdam, cote Descaves 683 – et pour cette citation, cliché 02A ; texte publié en tête de Benoît Malon, *Lettres à André Léo...*, Ressouvenances, 2020, p. 29-63, pour ce passage, p. 31.

22 Mathilde ROEDERER (1850-1936), fille du médecin Jules Roederer, demi-frère cadet de Louis Roederer, le producteur de champagne de Reims, épouse par la suite de l'ingénieur internationaliste et communard Charles Keller (1843-1913). L'une des plus anciennes et fidèles amies d'André Léo avec laquelle elle est entrée en correspondance alors qu'elle n'avait pas vingt ans. Elle souhaite mener une vie engagée (elle a adhéré à l'Internationale auprès de Benoît Malon), mais son milieu bourgeois ne lui permet guère d'autre avenir que la perspective d'un mariage et ce désœuvrement lui pèse.

découvrir Grégoire Champseix.

Grégoire Champseix

Grégoire (ou Pierre Grégoire [23]) Champseix est un petit paysan corrézien, né à Treignac le 30 décembre 1817 de Pierre, et d'Anne Dessal.

L'histoire précise de la famille reste à faire [24]. Le mariage d'Anne et de Pierre est célébré à Treignac le 31 janvier 1814. Pierre, né le 3 avril 1773 à Champeaux, commune de Tarnac, a quarante et un ans ; la question peut donc se poser : est-ce une première union, et sinon, a-t-il pu avoir une descendance d'un précédent mariage ? Il n'en paraît rien, mais je n'en ai pas la certitude [25]. De son côté, Anne Dessal, née le 28 mai 1783 à Treignac, s'y est unie en premier mariage le 19 floréal an XI (9 mai 1803) avec Pierre Broussouloux, chapelier, décédé peu après, le 23 pluviose an XIII (12 février 1805). Le couple n'a pas eu d'enfants.

Le nom “Champseix” ne va pas de soi. C'est bien lui qui figure sur l'acte de mariage, lui encore qui est donné pour la naissance de Grégoire, et de sa soeur Marguerite, *dite* Rose, née le 19 septembre 1820. Mais ce n'est pas lui qui apparaît sur les registres de Tarnac, ni pour le baptême de Pierre, le 15 avril 1773, où il est dit “Chanceix”, ni pour son décès, le 26 septembre 1822 sous le patronyme de “Chanseix”.

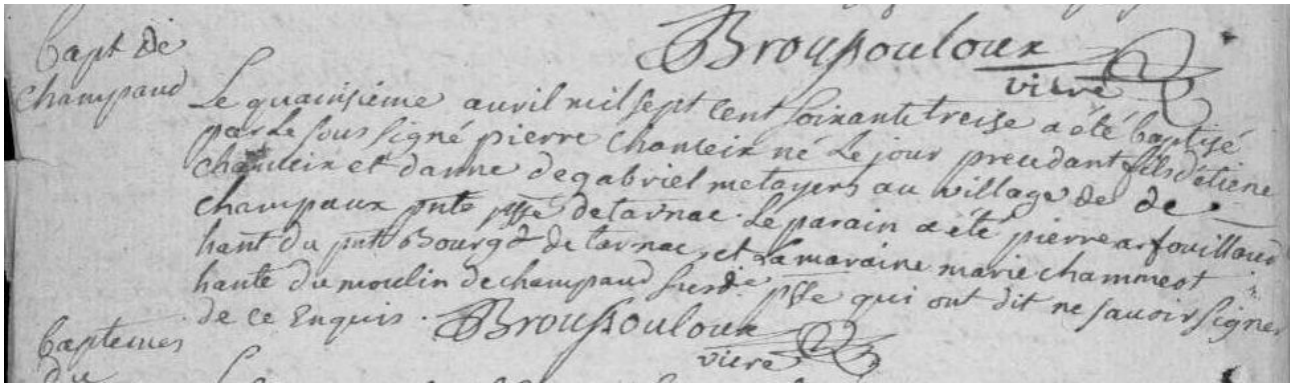

acte de baptême de “pierre chanceix” en date du 15 avril 1773

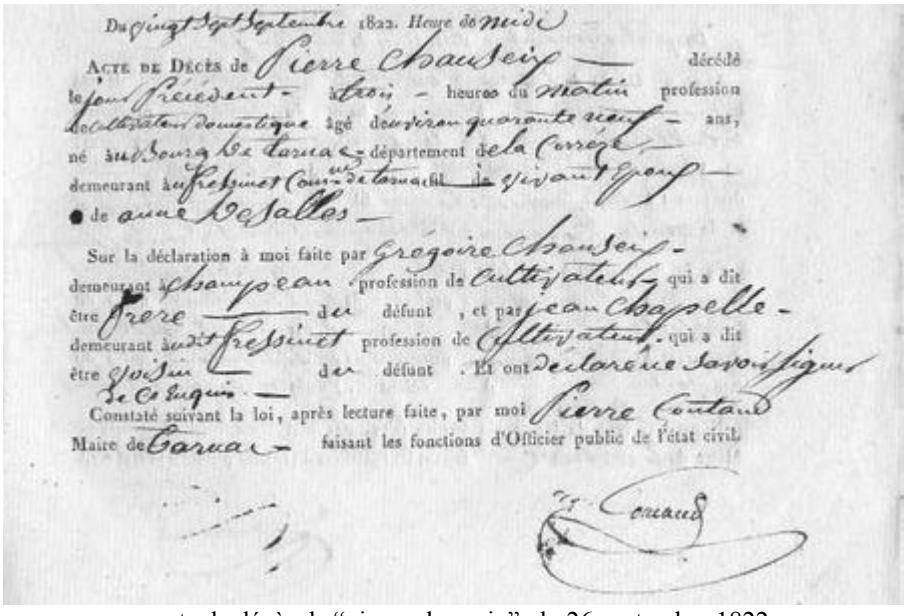

acte de décès de “pierre chanseix”, du 26 septembre 1822

L'acte de mariage d'Anne et de Pierre est donc, de fait, pour cette famille, le premier où la forme

23 Les deux cas se retrouvent tout au long de sa vie. Ainsi, il naît Grégoire, mais meurt Pierre Grégoire. Je soupçonne que le double prénom Pierre et Grégoire vise à le distinguer de son père, Pierre, et de son oncle paternel, Grégoire.

24 L'état civil de la Corrèze n'est pas depuis très longtemps en ligne. Il y a probablement des trouvailles à faire dans la parenté et dans les relations du côté de Tarnac... J'en propose deux en Annexe IV.

25 Rien n'apparaît sur les registres de Tarnac, mais comme un mariage est habituellement célébré au lieu de résidence de la future épouse, une première union aurait pu se faire en un autre endroit. Cependant cette éventualité est absente de l'acte de mariage d'Anne et Pierre, alors que le veuvage d'Anne est bien mentionné.

“Champseix” apparaît. Est-ce un simple accident, ou bien la forme Chanceix/Chanseix, usuelle à Tarnac, pencherait-elle pour une graphie alternative à Treignac ? Il n'y a pas ici de réponse tranchée. Mais j'observerais deux choses : il existe déjà sur Treignac des personnes portant le nom de Champseix, d'où peut-être une incitation pour l'officier d'état civil à reproduire dans cet acte de mariage un patronyme déjà familier dans la commune ; d'autre part, Pierre déclare, au moment de signer l'acte, “ne savoir”. Il se peut, en fait, que personne n'ait prêté beaucoup d'attention à la graphie des noms, même s'il s'agit du témoin François de La Grange de Tarnac [26], juge de paix à Bugeat, qui doit s'y connaître en écritures. On notera encore que le témoin Louis Texier [27], originaire de Tarnac et bottier à Limoges, signe “Texier”, mais est désigné comme “Teyssier” dans l'acte.

Je voudrais simplement préciser que des Champseix de Corrèze m'ont dit, mais je n'ai pas poussé la recherche, que la graphie première du nom était “Chancé” ou “Chansé”, à quoi s'est ajoutée la finale “ix”, fréquente en Limousin et en Auvergne, et qui ne se prononce pas. Dans une étape ultérieure, le “n” a muté en “m”. C'est un fait connu, dont je ne sais pas la raison. On peut citer en exemple le nom de l'écrivain et historien d'art André Chamson. Et enfin, écrivant un nom qui commençait par “C’h’a’m”, un agent d'état civil s'est laissé entraîner à ajouter un “p”, pour aller jusqu'au bout du “Champ”. Ceux qui portent cette lettre dans leur nom la font sonner. Soit : “chan-psé”.

On a voulu que Pierre Champseix se soit, après son mariage, établi à Treignac. Pour ses deux enfants, Grégoire, puis Marguerite, *dite* Rose, née le 19 septembre 1820, Anne Dessal est venue les mettre au monde à Treignac, ce qui est un usage fréquent à l'époque : une femme enceinte vient volontiers accoucher dans sa famille. Et il est vrai que dans l'acte de naissance de Marguerite / Rose, les parents sont dits “habitans de cette ville”. Ce qui peut être exact au jour de l'accouchement. Mais on ne voit pas pourquoi Pierre Chanceix/Champseix, qui exploite à Tarnac des terres dont il n'est pas propriétaire (dans l'acte de son mariage il est dit “cultivateur” = exploitant, et non “agriculteur” = propriétaire), les aurait quittées pour on ne sait quelles activités à Treignac, avant de retourner peu après à Tarnac [28] où il décède le 26 septembre 1822, qualifié de “cultivateur domestique”.

On ne sait rien de la jeunesse de Grégoire, sinon qu'il a appris le métier de typographe. Notre ami Claude Latta [29] pense qu'il a fait son apprentissage chez Jules Leroux, l'un des frères de Pierre, qui est établi imprimeur à Tulle (à une quarantaine de kilomètres au sud de Treignac) et qui viendra par la suite rejoindre son frère à Boussac. On tiendrait donc là un fil logique : Grégoire a appris le métier chez Jules, et par lui, il a pu faire connaissance de Pierre Leroux, qui a fait appel à lui lorsqu'il a fondé sa communauté. Bonne hypothèse, mais jusqu'ici sans preuve.

On voit réapparaître Grégoire au mariage de sa soeur Rose (15 février 1846, Treignac) avec le maçon Guillaume Longy. Grégoire est témoin, et qualifié dans l'acte de “correcteur d'imprimerie demeurant à Boussac”. Boussac, sous-préfecture de la Creuse, est le lieu qu'a choisi, sous l'égide de son amie George Sand, Pierre Leroux, ouvrier typographe et philosophe socialiste, pour y établir une fondation saint-simonienne vivant de l'agriculture et de l'imprimerie. Pour l'agriculture, il semble possible de recruter sur place ; pour l'imprimerie, cela demande des compétences acquises, pour lesquelles Pierre Leroux a fait appel à des amis venus d'ailleurs. Nous ne tenons rien de certain, mais des indices me font penser qu'à cette époque, Grégoire travaillait à Paris [30].

26 Il signe F[rançoi]s Lagrange ; je ne l'ai pas identifié, mais il appartient aux La Grange, qui sont barons de Tarnac et possesseurs du château de cette commune. Il n'est donc pas impossible que Pierre Chanceix / Champseix travaille pour sa famille, d'où sa présence comme témoin à ce mariage.

27 Louis Texier (7 août 1791, Tarnac-28 août 1821, Limoges), bottier. Il est né à Tarnac de Martin “Tessier” et de Marguerite Chanceix, “tous deux domestiques au château de Tarnac”. Marguerite est une sœur de Pierre et de l'oncle Grégoire. Louis est donc un neveu de Pierre.

28 Je penserais – voir l'Annexe IV –, au vu de la présence à son mariage d'un neveu fils de domestiques du château de Tarnac, et d'un membre de la famille des châtelains, qu'il travaillait lui-même sur les terres de la baronie de Tarnac.

29 L"un des fondateurs, et par la suite président de l'Association des Amis de Benoît Malon.

30 Dans les quelques lettres qui subsistent de Grégoire à sa femme, durant les mois de septembre-novembre 1863 (cote Descaves 512), il évoque retrouver à Paris des figures de connaissance, qu'il n'a que moyennement, dit-il, envie de

La présence de Grégoire à Boussac est attestée par ses interventions dans la *Revue sociale* de Pierre Leroux. Dès le deuxième numéro, de novembre 1845, il donne *Lien de l'homme et de l'humanité* (p. 25-28).

Cette Revue paraît le 1er dimanche de chaque mois.
On s'abonne chez l'Éditeur, A BOUSSAC, département de la Creuse.
PREMIERE ANNÉE. — PRIX DE L'ABONNEMENT : CINQ FRANCS PAR AN. — NOVEMBRE.
N° 2. — Les souscripteurs recevront franc de port à domicile dans toute la France. — 1845.
Envoyer un mandat sur la Poste par lettre affranchie.
Nota. Les lettres *non affranchies* ne seront pas reçues.
On s'abonne aussi à PARIS, à la librairie de Gustave Sandré, rue Percée-Saint-André-des-Arts, n° 11.

REVUE SOCIALE,

OU

SOLUTION PACIFIQUE DU PROBLÈME DU PROLÉTARIAT,

PUBLIEE PAR PIERRE LEROUX.

La *Revue sociale* de Pierre Leroux,
publiée à Boussac (Creuse)

Plus tard, il prend sa part dans l'*Éclaireur. Journal des départemens de l'Indre, du Cher et de la Creuse* [31], journal voulu par George Sand, et déclaré à la Châtre ; mais il n'y a à la Châtre ni imprimeur, ni équipe rédactionnelle pour le faire paraître et rédaction et impression ont été discrètement transportées à Orléans. D'où poursuites, car un journal doit être produit au lieu où on est censé le faire. À Orléans, les choses tournent mal, et Pierre Leroux prend en charge l'impression, puis la rédaction, qu'il confie à une triade [32] – conception qui lui est chère – constituée de Luc Desages, jeune avocat devenu imprimeur et gendre de Leroux, Pauline Roland, militante ouvrière et féministe, qui tient à Boussac l'école de la communauté, et Grégoire Champseix.

SAMEDI 22 JUILLET 1848. — N° 31 — QUATRIÈME ANNÉE

Prix de l'abonnement.
UN AN. . . . . 15 fr. » c.
SIX MOIS. . . . . 8 »
TROIS MOIS. . . . 4 50

On s'abonne chez tous les libraires des départemens du Centre : et à Paris à la librairie de Gustave Sandré, rue Percée-Saint-André-des-Arts, 11.

S'adresser (*franco*) à M. PIERRE LEROUX, imprimeur à BOUSSAC (Creuse).

L'ÉCLAIREUR

Journal des départemens du Centre

Prix des insertions.
ANNONCES. . . 25 c. la ligne.

Les annonces pour la librairie, le commerce, l'industrie, les charges, études, ou biens à vendre, se traitent à forfait.

MM. les abonnés et les agents d'affaires auront droit à une réduction.

Ce Journal paraît tous les Samedis.

L'INDRE, LE CHER, LA CREUSE, L'ALLIER, LE PUY-DE-DOME, LA HAUTE-VIENNE.

l'*Éclaireur,*
dernier numéro paru, à Boussac, le 22 juillet 1848

Cependant la révolution de février 1848 est fatale à l'entreprise de Boussac ; elle a suspendu pour plusieurs mois l'activité économique française, l'imprimerie ne trouve plus de travail et les compagnons s'en vont les uns après les autres. Le dernier numéro de la *Revue sociale* est daté de novembre/décembre 1847 / janvier 48. Quant à l'*Éclaireur*, il survit jusqu'en juillet.

À un moment que nous ne connaissons pas, Grégoire a quitté Boussac pour Limoges. C'est un

fréquenter. Présent à Boussac dès 1845, puis à Limoges en 1848, puis parti en 1849 en exil en Suisse, quand aurait-il eu l'occasion de rencontrer ces visages parisiens, sinon lors d'un séjour dans la capitale avant de gagner Boussac ?

31 Qui connaît des variantes de sous-titre.

32 La triade est une complémentarité harmonieuse de compétences. Descaves évoquant l'*Éclaireur* (*Les Vies parallèles*, Institut international d'histoire sociale, cote Descaves 683 / 02B ; Malon, *Lettres à André Léo, op. cit.*, p. 33-34), écrit : “[...] Pierre Leroux [...] s'avisa, en 1847, de faire paraître [...] un autre organe, l'*Éclaireur* [...]. Il fut rédigé par la Triade : Luc Desages, Pauline Roland et Grégoire Champseix, qui représentaient, l'un la sensation, l'autre le sentiment et le troisième la connaissance, facultés maîtresses de l'âme humaine.”

sujet de discussion. Claude Latta pense qu'il réside à Limoges depuis les premiers mois de 1848, mais je ne le crois pas. Car il y a eu à Limoges en avril-mai 48 une révolte d'ouvriers porcelainiers qui a entraîné avec elle une large partie de la gauche, ce qui aboutira à une éphémère Commune de Limoges. L'armée est venue y remettre bon ordre, les responsables sont inculpés et les principaux d'entre eux arrêtés.

Le journal de la gauche limougeaude, le *Peuple*, a dû s'interrompre.

On envisage cependant qu'il reparaisse à partir du mois d'octobre [33], et on fait appel à Grégoire Champseix pour assumer les fonctions de rédacteur en chef, lourde charge qui va à trois reprises, en 1849, l'appeler à comparaître en justice, car le rédacteur en chef est responsable du contenu de son journal, quels que soient les auteurs des articles, et cela d'autant plus que dans le *Peuple* ils sont rarement signés. Le fait que le recrutement de Grégoire soit agréé à Limoges, pour prendre la tête d'un journal sensible, montre qu'il n'a été mêlé en rien aux événements de la Commune de 1848. De deux choses l'une, étant présent, ou bien il aurait participé à l'action, et même s'il n'avait pas été inculpé, il serait bien suspect aux yeux des autorités qui regarderaient à deux fois avant de lui laisser prendre ses fonctions ; ou bien il serait resté sur la réserve, devenant dès lors douteux aux yeux de la gauche. J'en conclus qu'on a fait appel à lui parce qu'à Limoges, lorsqu'il est question de lui confier le *Peuple*, il apparaît comme un homme neuf [34].

DIMANCHE 20 MAI 1849. *Liberté, Egalité, Fraternité, Unité.* PREMIÈRE ANNÉE.—NUMÉRO 63.

PRIX DE L'ABONNEMENT (PAYABLE D'AVANCE) :
Un an..... 15 fr. » c.
Six mois..... 8 »
Trois mois... 4 50
Le numéro... » 20

LE PEUPLE.

PRIX DES INSERTIONS :
Annonces..... 20 c.
Réclames..... 40

Les Lettres et Paquets doivent être *affranchis*.

Le *Peuple*, dernier numéro paru

Aujourd'hui 20 mai 1849,

Ouverture du cirque ; début de la troupe.

PRIX DES PLACES :

Premières, 1 fr. 50 c. — Secondes, 1 fr. — Parterre, 50 c.

Le rédacteur en chef, gérant :
G. CHAMPSEIX.

LIMOGES. — IMPRIMERIE D'ARDILLIER, PLACE DES BANCS.

Page 4e et dernière du 20 mai 1849,
Grégoire est toujours officiellement rédacteur en chef et gérant

33 Le *Peuple, Liberté, fraternité, égalité, unité*. 19 octobre 1848-20 mai 1849. Le plus souvent bi-hebdomadaire. Jusqu'au bout, Grégoire conservera le titre de rédacteur en chef, gérant, mais, pour les derniers numéros de mai, c'est une fiction : il est déjà, comme on le verra, passé en Suisse.

34 Ce qui ne veut pas dire qu'il n'avait eu aucun contact à Limoges avant de prendre la responsabilité du *Peuple*. On sait que Pierre Leroux est venu à l'occasion à Limoges, et sans doute d'autres membres de la communauté de Boussac, dont Grégoire, ont pu en faire autant.

Les ennuis de Grégoire commencent en février : trois jeunes gens sont agressés par des gardes volontaires “fortement échauffés par le vin [35]”. Le compte rendu qu'en donne le *Peuple* amène l'inculpation de Grégoire pour “diffamation envers des volontaires de la Haute-Vienne”. Ces inculpations pour délits de presse conduisent à cette époque devant les Assises.

Mais les malheurs de Grégoire ne s'arrêtent pas là.

Le 14 mars 1849 s'ouvre devant les Assises de la Vienne, à Poitiers, le procès des communards de Limoges, dont le *Peuple* commence à rendre compte dans son numéro du 18 mars.

Il a été dit à propos de ce procès diverses choses qui demandent précision :

° On a voulu voir dans le transport de l'affaire de Limoges à Poitiers un souci d'échapper aux troubles que ce procès aurait pu faire lever sur place. La vraie raison est toute simple. L'un des principaux inculpés, Alfred Talandier, a été à Limoges avocat général adjoint, et c'est un principe de procédure qu'un magistrat n'est jamais jugé dans son ressort.

° Il va de soi que c'est Grégoire Champseix qui vient lui-même suivre les débats à Poitiers, et qui en rend compte. C'est vraisemblable, mais rien ne l'atteste, et on verra plus loin que le *Peuple* a un correspondant à Poitiers, Ernest Lebloys. Les articles du *Peuple* ne sont pas signés, et c'est au titre de ses fonctions de rédacteur en chef que Grégoire va, pour cette affaire, être deux fois inculpé : d'abord à Poitiers, car la Cour considère que le *Peuple*, dans la façon dont il présente les choses, se rend “complice du délit d'infidélité de compte rendu, de mauvaise foi et d'injures”, puis à Limoges, siège du journal.

° Zéphirin Béra a assisté aux audiences. C'est plutôt probable. A-t-il emmené avec lui sa fille Léodile ? Alain Dalotel pense que oui, peut-être. Mais dans une bonne famille comme celle des Béra, paraissait-il bien convenable qu'une demoiselle, même âgée de 24 ans, fréquente de tels lieux ? Je pense que la question reste ouverte.

° Cependant l'éventuelle présence de Léodile au procès de l' “affaire de Limoges” cache une autre vue : la possibilité que Léodile et Grégoire aient fait connaissance à cette occasion. Nous reviendront sur ce point.

Grégoire est condamné par la cour de Poitiers, le 28 avril, à trois ans de prison et 6000 francs d'amende, somme considérable. C'est cette condamnation qui est reprise le plus souvent par la suite dans les différentes études et articles. Mais ce n'est pas la seule.

On a vu que le rédacteur en chef et gérant a déjà été inculpé à Limoges pour l'affaire des volontaires de la Haute-Vienne. Il va l'être encore pour le numéro du 29 avril, toujours dans le fil des comptes rendus du procès, au motif d' “excitation à la haine et au mépris du gouvernement”. Pour ces deux chefs, il est jugé aux assises de la Haute-Vienne, pour l'affaire des volontaires le 28 mai, et pour le procès de Poitiers le 30 suivant, récoltant respectivement 18 mois de prison et 2000 fr. d'amende, puis quatre ans de prison et 5000 fr. d'amende, soit un total considérable de huit ans et demi de prison, et 13000 francs d'amende. Mais il n'est déjà plus en France.

JEUDI 31 MAI 1849. Nº 65.

Nouvelliste Vaudois.

PRIX DE L'ABONNEMENT. Pour le canton de Vaud : 12 fr. par an, 6 fr. 5 bz pour 6 mois, 3 fr. 8 batz pour 3 mois. Pour les autres cantons de la Suisse : 15 fr. par an, 7 fr. pour 6 mois, 4 fr. pour 3 mois. *Pour toute la Suisse, on peut s'abonner auprès des bureaux de poste.*

Pour la **France**, l'**Italie**, l'**Allemagne**, l'**Angleterre**, la **Turquie** et la **Grèce** : 20 fr. de France pour l'année, 11 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. On s'abonne, à Paris, à l'OFFICE-CORRESPONDANCE Charles Lejolivet et Cᵉ, rue Notre-Dame-des-Victoires, nº 46, où l'on reçoit les annonces; — à Londres, à l'UNIVERSAL LITERARY CABINET, 64, St-James'treet où l'on reçoit les abonnements pour les trois royaumes de l'Angleterre.

Le prix des insertions d'annonces est de 4 batz pour celles qui ont moins de quatre lignes, celles de 4 lignes et au-dessus, 10 rappes la ligne.

Les lettres, annonces, etc., doivent être adressées *franc de port* au bureau du **Nouvelliste Vaudois**, Cité-Dessous, 30, à Lausanne.

Le numéro du 31 mai 1849 du *Nouvelliste vaudois*

On sait que dès le mois de mai 1849, il est à Lausanne, accueilli par Louis Henri Delarageaz,

35 Expression de l'article du *Peuple* en date du 1er février. Il existe un second article, dans le numéro du 15 février, que je n'ai pu consulter, car il manque à la collection de la Bibliothèque nationale de France.

conseiller du canton de Vaud, propriétaire et directeur du *Nouvelliste vaudois* où Grégoire va travailler, d'abord en *free lance*, puis avec un statut de membre de la rédaction. Son arrivée en mai est attestée par Delarageaz dans une lettre à son collègue Henri Druey [36], conseiller délégué par le canton de Vaud au conseil fédéral de Berne. Druey s'inquiète d'articles (non signés, comme la plupart du temps dans le *Nouvelliste*) qui critiquent vivement le prince-président Louis Napoléon et le pape Pie IX [37], et où il voit "une plume française". Delarageaz lui répond le 3 novembre 1849 en lui confirmant que l'auteur de ces articles est un réfugié français, arrivé en mai 1849 dans le canton de Vaud. Les éditeurs de la correspondance de Druey avouent ne pas savoir de qui il s'agit. Mais par la suite Marc Vuilleumier a pu effectuer les recoupements qui lui ont permis d'identifier Grégoire. C'est lui-même qui m'en a informé, mais dans un échange téléphonique dont je n'ai pas gardé de traces écrites... Je pense qu'il a publié cela quelque part, j'ignore où. Cependant, s'agissant de Vuilleumier, je lui fais confiance.

Grégoire travaille donc au *Nouvelliste vaudois*, mais ne trouverait pas la place suffisamment rémunératrice, puisqu'en juillet 1850 il postule par concours pour obtenir un poste d'instituteur de français à l'École moyenne [38]. Il réussit et est nommé le 22 juillet. Il doit avoir un statut de stagiaire, puisque sa titularisation intervient un an plus tard, le 26 juin 1851. Ce serait alors qu'il se voit en mesure de fonder une famille. Léodile Béra qui, dit Lucien Descaves, continuait de correspondre avec lui "le vit avec joie en situation de ranimer un projet [leur mariage] dont l'exil et ses incertitudes avaient suspendu la réalisation [39]". Il hésitait, Léodile "se fit pressante. Il céda. Sa demande fut agréée [40]." Bien entendu, selon son usage, Descaves laisse entendre qu'il a des informations, mais n'en livre ni la nature, ni la source.

Mais il est temps d'en venir à la rencontre – possible ou impossible – de Léodile et de Grégoire.

Histoire d'une rencontre

Grégoire Champseix et André Léo

IIHS, cote BG S7/65 (provenance Lucien Descaves ;
une note de celui-ci, au dos du médaillon, laisse penser qu'il provient de la sépulture d'Auteuil)

On a tout dit sur les lieux et les circonstances où Léodile et Grégoire auraient pu, de loin ou de

36 Henri DRUEY, *Correspondance,* Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1977, t. III, p. 92, note 6, suite.
37 Articles des n°s du 18 au 27 octobre 1849
38 Qui est, pour l'âge des jeunes gens, à peu près l'équivalent de nos collèges français d'aujourd'hui.
39 *Vies parallèles...* dans Benoît Malon, *Lettres à André Léo*..., Cœuvres, Ressouvenances, 2020, p. 35 (IIHS, Archives Descaves, cote Descaves 683, cliché 03A).
40 *Ibid*., p. 36 (cote Descaves 683, même cliché).

près, faire connaissance [41]. Dans cet étonnant pas de deux qu'on leur fait danser, le maître de ballet est incontestablement Lucien Descaves qui, dans les *Vies parallèles* souffle le chaud et le froid. Il égrène et escamote tour à tour les hypothèses : "Limoges n'est pas loin de Poitiers ; c'est sans doute à Poitiers ou à Limoges qu'il rencontra Léodile Béra [42]". Pour finir par se rallier à Lausanne : "C'est là [à Lausanne] que celle-ci [Léodile] et Champseix se virent pour la 1ère fois [43]." Après avoir cependant pris la précaution d'avouer : "Où fit-elle la connaissance de Grégoire Champseix ? Je n'ai pu le savoir [44]."

►*Témoignage de Jules Kergomard*

Le témoin le plus ancien que nous connaissons est Jules Kergomard, qui consacre à André Léo un bel article dans le numéro du 3 mars 1866 du *Nain jaune*.

Nouvelle série. — Quatrième Année. TRENTE-CINQ CENTIMES N° 259. — Samedi 3 Mars 1866.

LE NAIN JAUNE
PARAIT
Deux fois par Semaine
LE MERCREDI ET LE SAMEDI
104 Numéros par an
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS SONT BRULÉS
Prix d'Abonnement
AU JOURNAL
LE NAIN JAUNE

PARIS		DÉPARTEMENTS	
Un An	36 fr.	*Un An*	40 fr.
Six Mois	19	*Six Mois*	21
Trois Mois	9.50	*Trois Mois*	10 50

BUREAUX
0, boulevard des Italiens, 0

LES ANNONCES
SONT REÇUES
Chez MM. Schmitz & Bullier
10 PLACE DE LA BOURSE, 10
Faits divers, la ligne 5 fr.
RÉCLAMES, 3 FR. — ANNONCES 1 FR.
Prix d'Abonnement
AUX JOURNAUX
L'EUROPE ET LE NAIN JAUNE

PARIS		DÉPARTEMENTS	
Un An	80 fr.	*Un An*	86
Six Mois	40	*Six Mois*	43
Trois Mois	20	*Trois Mois*	21

BUREAUX
9, boulevard des Italiens, 9

LE NAIN JAUNE

Jules François Marie Duplessis de Kergomard (1822, Morlaix-1901, Paris), *dit* Duplessis-Kergomard, ou plus usuellement Kergomard, a été un ami d'André Léo. Homme de lettres et journaliste, il accompagne en Sicile (1860) l'expédition des Mille de Garibaldi, qui veut libérer cette île de la domination du royaume de Naples, et la rattacher à la couronne de Piémont-Sardaigne, en voie de réaliser l'unité italienne. Il y va comme correspondant de guerre, mais ne tarde pas à participer aux combats, et rentre à Paris auréolé de cette épopée. Il fréquente les frères Élie et Élisée Reclus [45], qui partagent le même logement, et tiennent porte ouverte tous les lundis ; il fait chez eux connaissance de leur jeune cousine Pauline Reclus [46]. Contre l'avis du père de Pauline, Jean Reclus, Jules Kergomard l'épouse le 29 octobre 1863. Un peu plus tôt, le hasard a fait que, successivement, les Champseix et les frères Reclus sont venus, en septembre, s'installer au même endroit, les uns et les autres au cinquième étage de deux immeubles mitoyens, les Champseix au 2, place de la

41 J'ai déjà approché ce sujet dans une intervention, *André Léo en ses premières œuvres* au colloque tenu en trois étapes, de 2010 à 2012, à Poitiers et Lusignan, dont les actes sont publiés dans *Les Vies d'André Léo,* Rennes, PUR, 2015 ; pour cette communication, aux pages 199-210.

42 *Vies parallèles..., op. cit.,* p. 34 (cote Descaves 683, cliché 02B).

43 *Ibid.*, p. 36, note 45 (même cote, cliché 19).

44 *Ibid.*, p. 32 (même cote, cliché 02A).

45 Élie et Élisée sont les deux fils aînés de la famille du pasteur Jacques Reclus, d'Orthez, qui compte cinq fils et six filles. À leur sujet, voir sur le site de l'Association André Léo l'article *André Léo et la famille Reclus*. https://www.andreleo.com/spip.php?article159

46 Pauline est la plus jeune fille du frère du pasteur Jacques, Jean Reclus, inspecteur des écoles primaires de la Gironde. Diplômée institutrice, elle ronge son frein à Bordeaux et est venue travailler à Paris. Elle est hébergée chez ses cousins Élie et Élisée, Élie étant de plus marié à une sœur aînée de Pauline, Noémi.

Promenade, et les Reclus au 4. Les relations des Reclus avec Grégoire Champseix seront brèves, puisque, malade et accidenté en novembre, il décède le 4 décembre 1863, mais une proximité amicale durable s'est établie entre les Reclus et André Léo. C'est, lorsqu'il parle d'elle, pour une part de sa propre bouche que Jules Kergomard tient ses informations.

Il l'évoque à plusieurs reprises dans les colonnes du *Nain jaune*, et tout particulièrement dans le long et bel article déjà cité du samedi 3 mars 1866 : *Les Femmes littéraires, André Léo* [47].

On a déjà vu qu'à l'âge de dix-huit ans Léodile avait trouvé sa raison de vivre dans l'écriture. Mais qu'écrivait-elle ? Un indiscret beau-frère [48], raconte Kergomard, vint jeter un coup d'œil sur ces textes, par plaisanterie et curiosité. “Mais à la curiosité succéda bientôt la surprise, puis l'intérêt [49].” Ces textes ont de la tenue, et témoignent d'une réflexion. “Il existait alors, à Bourges, une certaine *Revue sociale*, inspirée par un philosophe célèbre. M. O. en connaissait un des principaux rédacteurs, M. C... Il lui expédia le manuscrit, signé d'un pseudonyme.” L'envoi est accepté et publié. “À partir de ce jour, notre héroïne, devenue collaboratrice assidue de la *Revue sociale*, entretint avec M. C... une correspondance active, mais toute littéraire.”

Cependant les temps se font difficiles, la *Revue sociale* “tomba et les rédacteurs se dispersèrent. M. C... gagna la Suisse”. “La correspondance reprit [...] entre eux et [...] devint de jour en jour plus intime”. M. C... comprend que son interlocutrice veut s'émanciper, et lui propose un ami en mariage puis, suite à un refus, il “osa se prononcer lui-même, et fut agréé. La jeune fiancée passa les Alpes, accompagnée de sa mère ; le mariage se fit en Suisse, et ce fut André Léo qui, quelques années plus tard nous en revint.”

Il y a dans ces textes des informations pertinentes, d'autres le sont moins, et on peut penser que si Kergomard a recueilli des confidences de Léodile, il ne lui a pas donné l'occasion de relire ce texte, qu'elle aurait sans doute rectifié. Kergomard voit les choses d'un peu loin, et peut se tromper dans ses perspectives. Objectivement, la *Revue sociale* n'a jamais eu à voir avec Bourges. Admettre que des textes de Léodile ont pu y paraître, et même *sous un pseudonyme*, n'est pas sans poser problème.

“M. C...” est de toute évidence Grégoire Champseix, mais qu'en est-il de “M. O.”, beau-frère de Léodile ? Aux dates où la *Revue sociale* est publiée à Boussac, il n'en existe qu'un, Jean-Baptiste Louradour-Ponteil [50], exploitant sablier à Millac, petit bourg aujourd'hui intégré à l'Isle-Jourdain, époux de la demi-soeur aînée de Léodile, Alphonsine. Le mariage de la soeur cadette Théonie (née et décédée à Champagné, 9 octobre 1830-11 novembre 1908) avec son demi-cousin germain Léopold Eugène Boucheron est célébré bien plus tard, à Champagné, le 6 août 1855, longtemps après la disparition définitive de la *Revue sociale*.

Au sujet de cette éventuelle collaboration d'André Léo à la *Revue sociale* produite à Boussac, il y a eu diverses interprétations et controverses qui ont convergé lors de la tenue du colloque André Léo de 2010-2012, où se sont confrontés trois points de vue, ceux, proches, d'Alice Primi et de moi-même, et celui de Claude Latta, sensiblement divergent. La synthèse de cet échange se trouve dans un encadré, p. 71, des *Vies d'André Léo.* En résumé, Alice et moi ne pensons pas que Léodile soit intervenue dans la *Revue sociale* de Boussac, Claude si [51].

Il y a eu, je le pense, confusion chez Jules Kergomard.

Car la *Revue sociale* qui avait cessé de paraître à Boussac en janvier 1848 tente une reprise à Paris en janvier 1850, reprise qui ne durera que jusqu'en juillet, date à laquelle, écrasée par un

47 Cet article est donné en Annexe II.

48 Nommé “M. O” par Kergomard. Comme on va le voir, il n'y a qu'un seul beau-frère possible.

49 Cette citation, et celles qui suivent, sont de Kergomard.

50 Alix *Jean-Baptiste* Louradour-Ponteil (1805, Adriers, Vienne-22 juin 1849, Millac, Vienne). Il épouse à Champagné le 22 septembre 1840 Sophie *Alphonsine* Béra (1819, Lusignan-1897, L'Isle-Jourdain). Léodile a 18 ans le 24 août 1842.

51 On trouve dans la *Revue* trois articles écrits par une femme et signés “M^{me} ***”, dont l'attribution est incertaine. On a voulu également y voir la main de George Sand, mais pourquoi utiliserait-elle le voile de “M^{me} ***” alors qu'elle publie par ailleurs deux textes sous son nom (l'un des deux lors de la reprise de la *Revue* à Paris en 1850) ?

accroissement des taxes auquel elle ne peut faire face, elle renonce à poursuivre [52].

On voit apparaître dans les numéros de cette reprise parisienne un nouvel intervenant qui signe "Léo" et même "Victor Léo [53]". Or on sait que par la suite Léodile Béra signera ses premières œuvres "Léo" : son roman *Une vieille fille*, publié en 1859 à Bruxelles, son second roman, *Un mariage scandaleux*, en feuilleton, ainsi que des chroniques hebdomadaires, en 1860, dans l'*Espérance* de Genève.

De l'avis d'Alice Primi, qui est aussi le mien, les quatre textes donnés dans la reprise parisienne pourraient fort bien être d'André Léo, et nous en avons conclu qu'à titre provisoire, tant que rien ne viendrait y contredire, nous les retenions comme tels.

Ce sujet, si intéressant qu'il soit, n'est pas le nôtre. Notre affaire est de savoir si, à travers cette publication, Léodile aurait pu entrer en relations avec Grégoire Champseix. Et notre conclusion est que, du temps de Boussac, cela ne s'est pas fait, et, quand est arrivée la reprise parisienne, Grégoire était en Suisse depuis longtemps, comme l'atteste d'ailleurs le texte sur le château de Chillon qu'il publie, depuis Lausanne, dans le numéro de mars 1850 de la *Revue sociale* [54].

Autrement dit, si Léodile a, par la suite, sans doute appris de son mari Grégoire Champseix l'aventure de Boussac, elle n'y a pris personnellement aucune part.

►*L'hypothèse de Limoges.*

L'hypothèse de Limoges appartient à Lucien Descaves. Dans ses *Vies parallèles*, il s'étend assez longuement, dans une note, sur une relation épistolaire, échangée entre Léodile dans sa thébaïde champagnoise, et Grégoire, "végétant à Limoges", tout en gérant le journal le *Peuple*.

Ne prenons pas cette proposition comme l'opinion bien établie de Descaves, puisque, nous l'avons vu, il en cultive plusieurs ; retenons-la parce qu'elle a été adoptée en substance par Alain Dalotel, qui a lu à Amsterdam les pages alors inédites des *Vies parallèles*, et en a fait sur ce point une partie de la trame bâtie par lui dans sa *Junon de la Commune* [55].

Que dit Descaves ? Dans son jardin aux sentiers qui bifurquent, il y consacre une note substantielle [56] : "On lisait le *Peuple* à Champagné S[t] Hilaire, mais personne ne le lisait avec le même enthousiasme que Léodile [...] Les articles de Champseix la captivèrent [57] entre tous et elle lui écrivit sans ambage, pour l'approuver ou discuter avec lui sur des points de doctrine. Peu à peu, ils en vinrent aux confidences, celles de la jeune fille, isolée dans son village, provoquant celles du journaliste végétant à Limoges. Car il y végétait, ne le cachant pas, et ne dissimulait pas davantage le peu de séduction qu'offrait sa personne physique, affligée de claudication... Pourtant, à la nouvelle de son départ pour la Suisse, ce fut surtout Léodile qui s'émut..., comme si elle voyait s'évanouir l'espérance d'émancipation par le mariage, qu'elle avait conçue."

Limoges, donc, mais aussi bien Poitiers. Il ne semblerait pas impossible que le rédacteur d'un journal de Limoges ait l'occasion de venir à Poitiers. Et il existe une occasion toute trouvée, le procès des communards limougeauds que Grégoire serait venu couvrir, ce qui lui donnerait l'opportunité de croiser au Palais Zéphirin Béra, accompagné de sa fille Léodile [58].

---

52 Ce qu'elle annonce dans un bref n° 12 d'août 1850 de 3 p., qui ne contient qu'une adresse "A nos abonnés".

53 Bien proche des prénoms Victoire et Léodile.

54 *Une visite à Chillon*, par Grégoire Champseix, p. 15-19, texte daté du canton de Vaud, janvier 1850.

55 Pages 12-14.

56 "Note X 4", cote Descaves 683, cliché 20.

57 On notera que les articles du *Peuple* sont pour la plupart anonymes. Grégoire n'était pas le rédacteur de tous les articles ; faut-il penser qu'entrés en correspondance, il lui indiquait ceux qui étaient les siens ? Ou plus probablement Descaves, pas plus que ses successeurs, n'a jamais ouvert les pages du *Peuple*, journal dont les exemplaires subsistants ne sont pas d'accès facile. En parcourant les pages de tous les numéros disponibles sur Gallica, je n'ai trouvé qu'un article signé de G. Champseix, à côté d'autres signatures : Luc Desages, Pauline Roland.

58 On trouve proposées chez Dalotel d'autres circonstances : Grégoire est franc-maçon, Zéphirin aussi. Ils ont pu se retrouver dans les milieux maçonniques. C'est la position de Roger Picard : "Léodile Béra connut Pierre Champseix lors des conférences qu'il fit à Poitiers, invité par les loge maçonniques que fréquentait Louis-Zéphirin." (*Femmes célèbres du Poitou et des Charentes,* Amiens, Martelle éditions, p. 176.) Mais Roger Picard ne révèle à aucun moment où il a recueilli cette information, sinon, par sous-entendu, auprès des loges maçonniques poitevines.

Cela paraît plausible mais, si l'on prend le temps de feuilleter le *Peuple* dans les pages où sont donnés les comptes rendus du procès, parfois accompagnés d'un *Courrier de Poitiers,* apparaît un correspondant du *Peuple* à Poitiers, Ernest Lebloys, qui a la charge de rendre compte de l'affaire et par ailleurs est sténographe agréé des débats [59]. La présence de ce Lebloys écarte-t-elle celle, éventuelle, de Grégoire à Poitiers ? Non, *a priori*, mais la rend plus aléatoire. Le fait que Grégoire soit inculpé à Poitiers, au titre de gérant et rédacteur en chef du *Peuple*, n'entraîne pas de fait sa présence physique lors de l'une ou l'autre étape du procès. Et on peut constater qu'aussi bien Kergomard, qui ne dit mot d'un éventuelle rencontre à Poitiers, que Descaves, qui n'explique pas le départ de Grégoire pour la Suisse, ne soufflent mot de cette hypothèse.

Cette rencontre à Poitiers n'est pas impossible, mais elle ne s'appuie sur aucune source.

► *Tout converge à Lausanne.*

Aussi bien Kergomard (“La jeune fille passa les Alpes, accompagnée de sa mère ; le mariage se fit en Suisse”) que Descaves qui, après avoir retenu, sans s'y arrêter, l'hypothèse de Poitiers, en vient dans l'annexe X 5 [60] de ses *Vies parallèles* à écrire : “Le père de Léodile, Zéphirin Béra, consentit même à accompagner sa fille à Lausanne. C'est là que celle-ci et Champseix se virent pour le 1ère fois”, se retrouvent pour dire, sans pour autant justifier ce qu'ils avancent, que le mariage a eu lieu en Suisse.

► *Extravagances.*

Mais à côté de cela, combien de plumitifs ont enfourché d'étranges histoires.

J'en énumerai certaines, fidèle à l'exemple des principaux protagonistes de ne pas vous accabler de mes sources :

– Dès 1848, Léodile et Grégoire se sont rencontrés, et se sont même fiancés.

– Les circonstances tournant mal pour Grégoire, ils se marient clandestinement.

– Ou bien ils doivent reporter le mariage à des jours meilleurs.

– Condamné aux assises de Poitiers et de Limoges, Grégoire disparaît, mais sa disparition a pour cause des poursuites engagées par suite de son opposition au coup d'État du 2 décembre 1851 (propos tenace).

– Je ne chercherai pas à épuiser le sujet, et conclurai en vous en proposant la version la plus épique : condamné, poursuivi, Grégoire a pris le maquis en Corrèze, d'où il ferraille contre les gendarmes et l'armée. Et vient une nuit où il surgit sur son cheval à Champagné ; Léodile l'attend, saute en croupe, et les voilà galopant vers la Suisse, poursuivi par tous les argousins de l'Empire (car, on ne prête qu'aux riches, toutes ces anecdotes sont presque unanimes à dire que ces contretemps sont en lien direct avec le coup d'État du 2 décembre 1851, censé fonder le second Empire [61]).

► *Le mariage, enfin*

Nous voilà enfin parvenus au point où nos deux héros se sont rencontrés, et vont célébrer leur mariage.

Mais nous ne sommes pas pour autant sortis d'affaire.

Si nous pouvons considérer comme acquis que ce mariage, bien que postérieur au coup d'État du 2 décembre 1851, n'a aucun lien avec lui [62], il reste des zones d'ombre.

---

59 Cf. le supplément au n° du *Peuple* du 8 avril 1849, *passim*, dont une lettre adressée à l'avocat général Salleneuve, signée “Ernest Lebloys, correspondant du journal le *Peuple*”.

60 Cote Descaves 683, cliché 19.

61 Le 2 décembre 1851 établit la présidence à vie de Louis Napoléon Bonaparte ; l'Empire n'est proclamé qu'un an plus tard, en décembre 1852.

62 On peut apporter ces précisions que l'enregistrement du mariage sur les registres officiels de Lausanne mentionne qu'en date du 26 septembre, il y a exemption de publication des bans en France, et qu'à Lausanne, les bans ont été publiés les dimanches 12, 19 et 26 octobre 1851 à la “paroisse de Lausanne”, c'est-à-dire bien avant qu'il soit

Au temps où Léodile et Grégoire s'apprêtent à célébrer le leur, le mariage connaît en Suisse un statut complexe, variant selon les lieux. Dans le canton de Vaud, presque entièrement acquis à la Réforme, les autorités cantonales ont jugé commode de confier la gestion de l'état civil à l'Église réformée, ce qui ne s'est pas fait sans opposition, car un certain nombre de pasteurs ne veulent pas avoir à assurer ces fonctions publiques.

En 1851, un pasteur exerce cette responsabilité à Lausanne.

D'emblée, la question est complexe, car la célébration prévue est un mariage catholique, ce qui peut nous surprendre, car Léodile et Grégoire sont des libres penseurs, et profondément hostiles, l'un et l'autre, à l'Église catholique romaine.

La raison peut être trouvée dans une confidence que fait, des années plus tard, André Léo à sa jeune amie Mathilde Roederer. La lettre est perdue, mais Descaves en a retenu un passage dans les *Vies parallèles* [63] : “Vous ignorez sans doute qu'à votre âge, dans la même situation, j'ai commis la même faute. Ma mère était catholique ardente. Je savais lui porter un coup mortel. J'ai abusé aussi de mon empire, et Champseix, le père de mes enfants, m'a fait ce sacrifice grand aussi pour lui. Cela est mal assurément ; mais c'est terrible de briser le cœur des nôtres. Et notre mère, elle aussi, était brisée dans cette lutte. Vous rendrez cela en amour à votre mari, en liberté à vos enfants.”

Ce qui nous apprend que, très vraisemblablement, comme le suggèrent pour une part, chacun de leur côté, Jules Kergomard et Lucien Descaves, les parents de Léodile sont présents tous les deux. Descaves nous atteste la présence du père : “Le père de Léodile, Zéphirin Béra, consentit même à accompagner sa fille à Lausanne [64].” Kergomard, dans un passage déjà cité plus haut, évoque la présence de la mère. On pouvait attendre d'un père de famille bourgeois qu'il ne laisse pas sa fille faire seule le voyage du Poitou à Lausanne, et la rencontre de son futur mari [65]. Quant à la mère de Léodile, Thalie Bellotteau, il semble évident qu'elle est présente. Serait-elle restée en Poitou, le problème d'un office catholique aurait été moins aigu, ou même inexistant. On peut en juger lorsqu'André Léo fonde une nouvelle union, libre cette fois, avec Benoît Malon, ce qu'elle assume alors que sa mère est toujours vivante à Champagné [66].

On ne peut cependant pas avoir de preuve objective de la présence des parents lors du mariage car, à la différence de l'acte de mariage civil français, où mention est faite des parents et, à défaut, des grands-parents, qui doivent donner leur consentement, même pour des futurs conjoints majeurs, l'acte de mariage catholique mentionne seulement les époux, leurs témoins et le prêtre qui les unit.

► *Un mariage catholique en terre protestante*

Il s'agit donc, pour Léodile et Grégoire, d'un mariage catholique célébré en pays réformé, sous la responsabilité d'un pasteur qui représente les autorités civiles. Il a lieu dans l'église paroissiale catholique Saint-Germain d'Assens (à une douzaine de kilomètres, au nord de Lausanne).

Je ne crois pas avoir démêlé tous les tenants et aboutissants de cette affaire.

Ainsi, comme nous l'avons déjà vu, l'acte de mariage rédigé en latin par Donat Pahud, curé de la paroisse Saint-Germain d'Assens, nous apprend qu'il y a eu, le 26 septembre 1851, dispense par les autorités civiles lausannoises de la publication des bans aux lieux d'origine de l'époux et de domicile de l'épouse, ce qui paraît fondé, puisqu'il s'agit d'un condamné recherché en France. De même, le

---

question du coup d'État.

63 Cote Descaves 683, cliché 03A. Mathilde est en conflit avec son père, le docteur Jules Roederer, au sujet de son mariage avec Charles Keller, ingénieur, mais aussi membre de l'AIT et communard. Il s'oppose à cette union, puis l'accepte, mais exige, sous peine de rupture entre lui et sa fille, que ce soit un mariage religieux, en l'occurrence, dans l'Eglise luthérienne, ce que les futurs époux refusent. C'est ici que prend place la lettre d'André Léo, qui lui conseille d'accepter.

64 *Vies parallèles,* annexe X 5, même cote, cliché 19.

65 Un consultation par Louis Vibrac des registres de la justice de paix de Gençay, aux Archives départementales de la Vienne, montre, m'a-t-il dit, à cette époque une absence durable de Zéphirin. Mais il n'a pas poussé l'exploration jusqu'au bout, et il serait à souhaiter de pouvoir établir de quelle à quelle date extrêmes sa signature est absente.

66 Thalie Bellotteau décède le 15 septembre 1878, soit après même qu'André Léo ait définitivement cessé son union avec Malon, le 11 avril précédent.

registre des mariages de Lausanne (mais n'y a-t-il qu'un seul registre pour tout Lausanne, ou bien s'agit-il uniquement des mariages catholiques ?) atteste la publication des bans publiés les dimanches 12, 19 et 26 octobre 1851 “dans la paroisse de Lausanne” (mais là encore, de quelle paroisse s'agit-il ?)

La présence des catholiques est reconnue à Lausanne depuis 1792 ; ils ont un lieu de culte, mais je crois comprendre que les mariages n'y sont pas célébrés et qu'il faut s'adresser pour cela à la paroisse Saint-Germain d'Assens, rare présence catholique qui ait durablement subsisté en terre réformée. Pour que l'état des choses apparaisse encore un peu plus embrouillé, cette paroisse a vécu longtemps sous le régime d'église paritaire, équivalent du *simultaneum* alsacien, c'est-à-dire que les deux communautés, réformée et catholique se partageaient le même lieu de culte. Mais quelques années avant le mariage de Léodile et Grégoire, la paroisse catholique d'Assens a fait construire sa propre église. Cependant, pour entretenir par plaisir la confusion, la nouvelle église a repris le même patronage que l'ancienne et, à Assens, les deux édifices se nomment église Saint-Germain.

Eglise catholique Saint-Germain d'Assens

Pour que ce mariage catholique puisse être célébré, il a fallu l'intervention des autorités civiles, c'est-à-dire en l'occurrence un pasteur réformé. C'est donc le pasteur F. Chavannes [67] qui a autorisé le 12 décembre l'union de Léodile et Grégoire. Quelle relation y a-t-il entre le pasteur Chavannes et la paroisse d'Assens, permission, ou bien ordre des autorités ? Je n'ai pu le savoir.

Les questions ne s'arrêtent pas là. Il y en a une, singulière : dans l'Église romaine, les trois semaines qui précèdent la fête de Noël, dites temps de l'Avent, sont une période où les mariages ne sont pas célébrés. Il a donc fallu demander à l'évêque catholique du lieu [68] une autorisation exceptionnelle ; là encore, je ne sais pas si c'est le pasteur Chavannes, ou bien le curé Pahud d'Assens, qui a fait la démarche. Mais, on se demande, quelle contrainte, quelle urgence y avait-il à célébrer ce mariage le 20 décembre, alors qu'il suffisait d'attendre le 26 (il n'est guère envisageable de célébrer un mariage le jour de Noël) ? Question aujourd'hui sans réponse.

67 Pas davantage identifié.

68 Étienne Marilley, évêque de Lausanne et Genève depuis 1846, qui vit en exil en France jusqu'en 1856.

► *La célébration*

Le mariage est célébré dans l'église catholique Saint-Germain d'Assens le 20 décembre 1851 [69], comme en attestent l'acte latin du mariage catholique dressé par le curé, Donat Pahud (1796-1858), et l'acte français de l'état civil, établi par le même.

acte du mariage de Léodile et Grégoire en la paroisse d'Assens, 20 décembre 1851

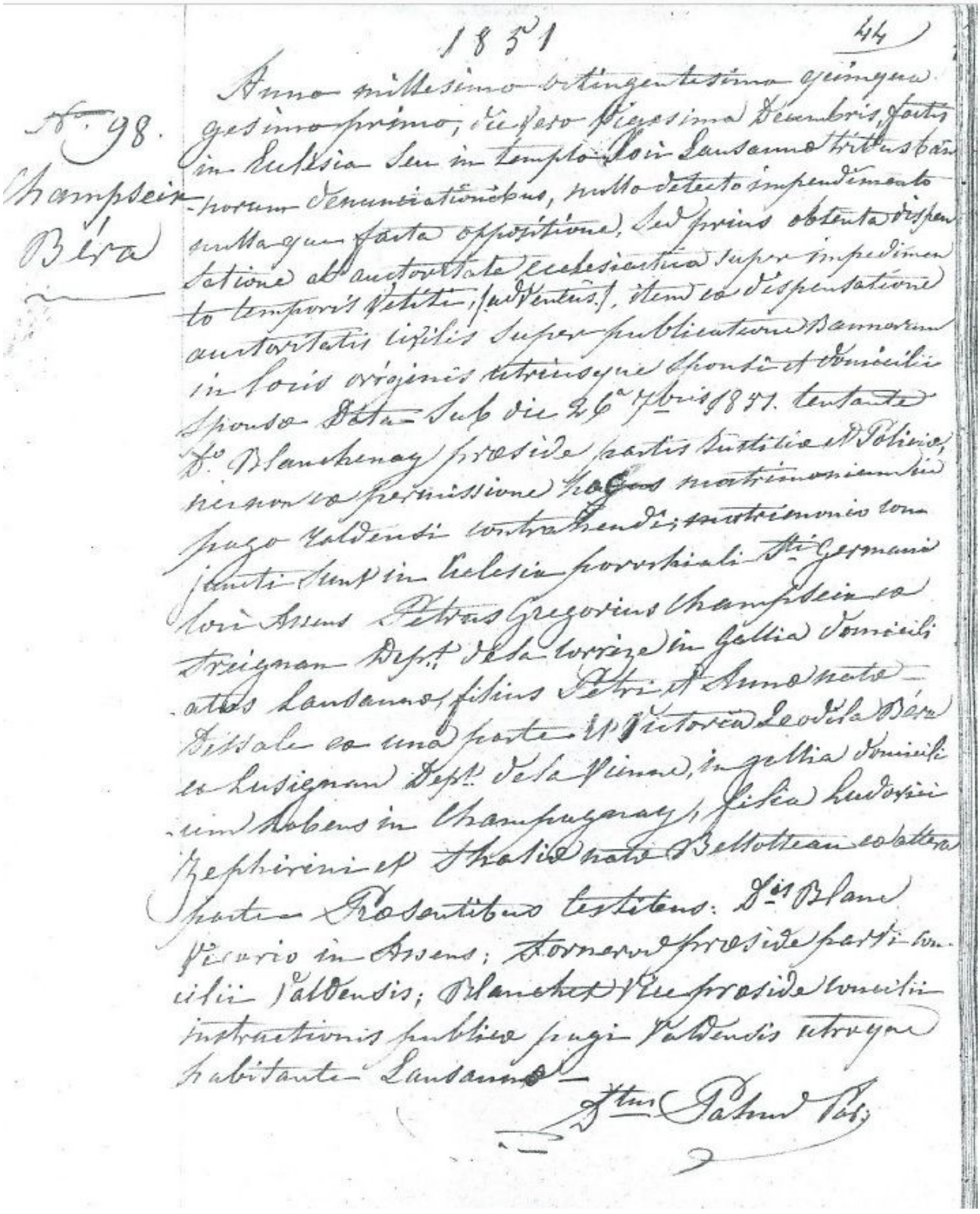

1851 44

Anno millesimo octingentesimo quinquagesimo primo, die vero vigesima decembris, facta in Ecclesia seu in templo Sancti Laurentii Lausannæ tribus bannorum denunciationibus, nullo detecto impedimento quibuscumque facta oppositione, sed prius obtenta dispensatione ab auctoritate ecclesiastica super impedimento temporis vetiti, (ad Ventas), item ea dispensatione auctoritatis civilis super publicatione bannorum in locis originis utriusque sponsi et domicilii sponsa Béla sub die 26 7bris 1851. tentante D.no Blanchenay præside partis Justitiæ et Policiæ, nec non ea permissione ab eodem matrimonium inter Gregorium Valdensis contrahendi; mutuoque consensu habito in facie Ecclesiæ parochialis S.ti Germani Loci Assens Petrus Gregorius Champsein ex Treignan Dept.t de la Lorraine in Gallia domicilio Lausanæ, filius Petri et Annæ nate Bissale ex una parte et Victoria Leodila Béla filia ex Lusignan Dept.t de la Vienne, in Gallia domicilio item habens in Champgaray, filia Ludovici Zephirini et Thaïsis nate Bellotteau ex altera parte. Præsentibus testibus: D.no Blanc Vicario in Assens; D.no ac præside partis civilis Valdensis; Blanchet Vice præside tribunalis instructionis publicæ pagi Valdensis utroque habitante Lausannæ.

D.us Pahud Par.

No. 98. Champsein Béla

69 Et non le 17, comme on l'a indiqué naguère à Claude et Danièle Latta.

1851	1851
Anno millesimo octingentesimo quinqua gesimo primo, die vero vigesimo Decembris, factis in ecclesia seu in templo loci Lausannae tribus ban -norum denunciationibus, nullo detecto impendimento nullaque facta oppositione, sed prius obtenta dispen| satione et auctoritate ecclesiastica supra impedimen to temporis vetiti, /adventus/, item ex dispensatione| auctoritatis civilis super publicatione bannorum in locis originis utriusque sponsis et domicilii sponsae data sub die 26^{o} 7^{bris} 1851. testante D^{o} Blanchenay praeside partis justitiae et policiae, necnon ex permissione hoc matrimonium in pago Valdensi contrahendi ; matrimonio con juncti sunt in ecclesia parochiali S^{ti} Germani loci Assens Petrus Gregorius Champseix ex Treignan, dep^{t} de la Corrèze in Gallia domicili atus Lausana, filius Petri et Annae natae Dessale ex una parte. Et Victoria Leodila Béra ex Lusignan dep^{t} de la Vienne, in Gallia domicili um habens in Champagnay, filia Ludovici Zephirini et Thaliae natae Bellotteau ex altera parte. Praesentibus testibus :: D^{is} Blanc vicario in Assens ; Fornerod praeside parvi con cilii Valdensis ; Blanchet vice praeside concilii instructionis publicae pagi Valdensis utroque habitante Lausanae. D^{tus} Pahud past.	L'an mil huit cent cin- quante et un, le vingt décembre, affichées dans l'église ou dans le temple du lieu de Lausanne les trois proclamations des bans, aucun empêchement reçu, aucune opposition faite, mais après obtention de la dispense de l'autorité ecclésiastique pour l'empêchement de temps interdit /Avent/, de même, dispense de l'autorité civile de la publication des bans aux lieux d'origines des deux époux et du domicile de l'épouse en date du 26 septembre 1851, comme l'atteste M. Blanchenay président de l'instance de police et justice, ainsi que de la permission que ce mariage soit contracté dans le pays de Vaud ; sont unis dans l'église paroissiale saint Germain du lieu d'Assens Pierre Grégoire Champseix, de Treignan [*sic*], dép. de la Corrèze, en France, domi-cilié à Lausanne, fils de Pierre et d'Anne née Dessale [*sic*], d'une part. Et Victoire Léodile Béra de Lusignan dép. de la Vienne, en France, domiciliée à Champagnay [*sic*], fille de Louis Zéphirin et de Thalie née Bellotteau, d'autre part; Témoins présents, MM. Blanc vicaire d'Assens, Fornerod, président du petit conseil de Vaud, Blanchet vice-président du conseil de l'instruction public du canton de Vaud, l'un et l'autre habitant Lausanne. Donat Pahud prêtre

Outre les imprécisions de noms (Treignan, Dessale, Champagnay), on peut remarquer l'omission du quatrième témoin, Ferdinand Lecomte, que l'on retrouve dans l'acte français qui suit.

Mariage de Léodile et Grégoire,
Acte de l'état civil dressé en français par le même Donat Pahud, curé d'Assens

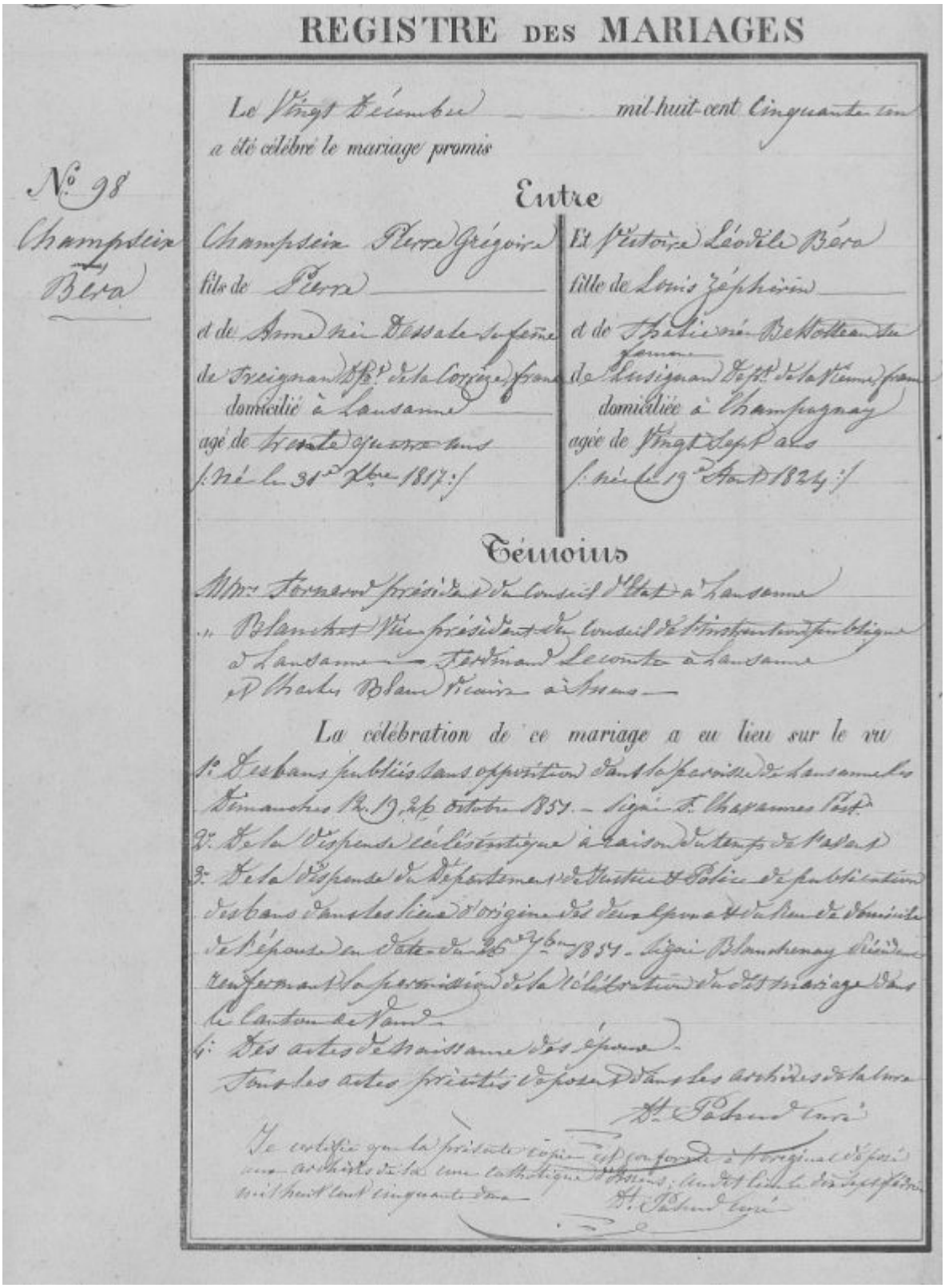

REGISTRE DES MARIAGES

Le Vingt Décembre — mil huit-cent Cinquante-ten
a été célébré le mariage promis

N° 98
Champsiaux
Béra

Entre

Champsiaux Pierre Grégoire	Et Victoire Léodile Béra
fils de Pierre ____	fille de Louis Zéphirin ____
et de Anne Marie Dessale Josephine	et de Batistine Bellotte en 1re noces
de Freigny Dpt de la Corrèze France	de Lausigny Dpt de la Vienne France
domicilié à Lausanne	domiciliée à Champagny
agé de trente quatre ans	agée de Vingt deux Ans
[né le 31 Xbre 1817 :]	[née le 19 Août 1824 :]

Témoins

M.rs Fornerod Président du Conseil d'Etat à Lausanne
" Blanchet Vice président du Conseil d'Etat protestant du Canton de Vaud à Lausanne — Ferdinand Lecomte à Lausanne
et Charles Blanchenay à Assens —

La célébration de ce mariage a eu lieu sur le vu
1° Des bans publiés sans opposition dans la paroisse de Lausanne les Dimanches 12, 19 et 26 Octobre 1851. — Signé L. Chavannes Vic.t
2° De la Dispense ecclésiastique à raison du temps de l'Avent
3° De la Dispense du Département de Justice et Police de publication des bans dans les lieux d'origine des deux époux et de la Remise de l'Amende de Dispense en date du 26 Xbre 1851 — Signé Blanchenay Président
renfermant la permission de la célébration du dit mariage dans le Canton de Vaud —
4° Des actes de naissance des époux.
Tous les actes prédits déposés dans les archives de la cure
D.r Pahud curé

Je certifie que la présente copie est conforme à l'original déposé aux archives de la cure catholique d'Assens; ainsi fait à Assens le vingt huit Décembre mil huit cent cinquante deux —
D.r Pahud curé

On a dit que c'est pour des motifs de discrétion que ce mariage avait eu lieu à Assens. Cela n'est guère vraisemblable. D'une part, les bans, comme on l'a vu, ont été affichés à Lausanne, et surtout, la présence de trois des quatre témoins nous apporte la preuve du contraire.

Selon l'usage catholique, chaque conjoint a deux témoins. Ceux de Léodile et Grégoire sont pour le moins singuliers. Car, hormis le quatrième témoin, l'abbé Blanc, vicaire de la paroisse d'Assens, sans doute appelé à cette fonction pour compléter le quatuor, les trois autres sont des réformés, et probablement des libres penseurs, appartenant au parti radical majoritaire dans le canton de Vaud.

Ce sont : Rodolphe Blanchet (1807-1864), botaniste et numismate, vice-président de 1841 à 1862 du Conseil de l'Instruction publique, et donc supérieur de Grégoire, Ferdinand Lecomte (1826-1899), collègue de Grégoire, préparateur de physique au Gymnase de Lausanne et journaliste au *Nouvelliste vaudois*. Lecomte n'est pas une personnalité secondaire, car il est aussi officier dans l'armée suisse, il participera comme engagé volontaire à la Guerre de Sécession américaine, et deviendra le colonel commandant l'armée fédérale [70]. Le troisième est une pointure, Constant Fornerod (1819-1899), professeur de droit, conseiller cantonal et à ce titre, cette fonction s'exerçant par roulement entre les conseillers, président cantonal cette année-là. Fornerod sera par la suite conseiller fédéral et président du conseil fédéral.

Le mariage de Léodile et Grégoire offre donc ce tableau singulier de l'union catholique de deux libres penseurs, organisée par un pasteur protestant à une époque de l'année où ne sont pas célébrés de mariages catholiques, et en présence de trois témoins qui n'ont certes pas de fibres catholiques.

Jardres, 27 octobre 2024
Jean Pierre Bonnet

70 Car on ne nomme, m'a-t-on dit, de général qu'en temps de guerre.

Annexe I

Acte de naissance de Léodile Béra

L'an mil huit cent vingt quatre, le dix neuf août, à dix heures du || matin, pardevant nous Jean Babinet, maire et officier de l'état || civil de la commune de Lusignan, même canton, département || de la Vienne, est comparu Monsieur Louis-Zéphirin Béra || notaire à Lusignan, agé de trente huit ans, lequel nous a || présenté un enfant du sexe féminin, né à Lusignan, hier à neuf || heures du soir, de lui déclarant et de dame Thalie Bellotteau || son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms || de Victoire Léodile. La ditte déclaration et présentation || faites en présence des sieurs Jean Théodore Béra avocat || agé de vingt sept ans, demeurant à Poitiers, et Jean Pierre Moussion instituteur agé de quarante cinq ans, || demeurant à Lusignan, et ont le père et les témoins après que || lecture du présent acte leur a été faite, avec nous || signé.

Moussion Béra T. Béra

Babinet

Annexe II

Jules Kergomard,
Les Femmes littéraires,
André Léo

numéro du *Nain jaune* du 3 mars 1866

- I -

[p. 1] En ce temps-là – quand on parle d'une femme, il est toujours de bon goût, ne fût-ce que pour l'avenir, d'ignorer les dates – en ce temps-là, il y avait, aux environs d'un chef-lieu de département de l'ouest de la France, une jeune fille qui se trouvait fort malheureuse. Ses amies de la ville la plaignaient beaucoup, en effet, de ne pouvoir, comme elles, parader, l'été, sur la promenade et danser, l'hiver, aux bals de la préfecture. Ses parents, qui l'aimaient, l'y conduisaient pourtant assez souvent. Mais tandis que les amies disaient que ce n'était pas assez, elle pensait que c'était déjà trop.

C'était une étrange nature et un peu dépaysée en ce temps. Elle préférait un chemin vert, bordé de ronces et sillonné d'ornières, à la rue la mieux pavée, la plus correctement alignée et la plus splendidement illuminée. Un paysan en blouse et en sabots lui semblait beaucoup plus intéressant à regarder qu'un officier en grand uniforme. Quant au bal, après avoir consciencieusement essayé de prendre plaisir à la danse et n'y avoir pas plus réussi qu'à se résigner à la conversation de ses danseurs, elle finit par s'avouer humblement qu'elle ne serait jamais à la hauteur de ce que l'on appelle le monde et refusa obstinément d'y retourner désormais.

Une fois définitivement confinée à la campagne, elle n'aurait demandé qu'à y vivre librement sa vie. Mais pour les personnes dont l'idéal ne saurait être de « faire comme les autres », le pire esclavage, si entouré qu'il soit de caresses, est celui de la famille. Sur la femmme surtout, il pèse doublement, et le besoin de s'y soustraire pourrait expliquer, pour beaucoup de jeunes filles, bien des mariages qui sont sans cela incompréhensibles.

Quoique, en sa qualité de campagnarde, notre *héroïne* jouît de plus de liberté matérielle que l'on n'en accorde d'ordinaire aux demoiselles de la ville qui, même longtemps après leur majorité, se lèvent, se couchent, travaillent, se promènent, parlent et pensent – quand elles pensent – uniquement d'après le programme tracé, ou plutôt suivi, par leurs tendres tyrans, elle n'en subissait pas moins la douloureuse contrainte morale que doivent, par affection, s'imposer à eux-mêmes ceux qui veulent vivre au milieu de gens qui, sans savoir pourquoi ni comment, se laissent simplement exister.

Or, cette jeune fille pensait. Sans sortir de la maison, elle avait beaucoup lu, et, sans dépasser l'étroit l'horizon de sa vallée, elle avait encore plus observé. De ces observations et de ces lectures, éclairées les unes par les autres, était résulté un ensemble d'idées tellement en désaccord avec les instincts de ceux qui l'entouraient, qu'afin de ne pas les froisser, elle se taisait. Mais, le soir, retirée dans sa chambre, elle confiait, jour par jour, au papier ce qu'elle n'eût voulu dire à personne.

Si bien cachés que fussent ces épanchements, ils furent pourtant découverts un jour. Un beau-frère de la jeune rêveuse s'empara d'un de ses manuscrits par plaisanterie, et le lut, par curiosité d'abord. Mais, à la curiosité succéda bientôt la surprise, puis l'intérêt. Ce n'étaient pas là évidemment de simples élucubrations de pensionnaire. C'était romanesque sans doute ; mais il était facile de voir que le cœur plus que la tête avait guidé cette jeune plume, qui se trouvait avoir fait du socialisme sans le savoir.

Heureusement le beau-frère de notre héroïne était aussi intelligent qu'indiscret : et, soit sympathie pour les idées exprimées dans le manuscrit, soit désir d'en faire contrôler par d'autres la valeur, il résolut de tenter une épreuve. Il existait alors, à Bourges [71], une certaine *Revue sociale* inspirée par un philosophe célèbre. M. O. [72], en connaissait un des principaux rédacteurs, M. C... [73].

71 NdE : à Boussac.

72 NdE : Il n'y, à l'époque des années de Boussac, qu'un seul beau-frère, Jean-Baptiste Louradour-Ponteil.

73 NdE : On peut, sans trop de risque de se tromper, reconnaître ici Grégoire Champseix.

Il lui expédia le manuscrit, signé d'un pseudonyme et, quelque temps près, il recevait, avec l'œuvre imprimée, une lettre qui, en félicitant vivement l'auteur anonyme, lui demandait d'autres travaux. À partir de ce jour, notre héroïne, devenue collaboratrice assidue de la *Revue sociale*, entretint avec M. C... une correspondance active, mais toute littéraire.

Pourtant, les temps ne tardèrent pas à devenir difficiles pour les incorrigibles qui ne trouvaient pas tout pour le mieux dans le meilleur des mondes. La *Revue sociale* tomba et les rédacteurs se dispersèrent. M. C... gagna la Suisse [74]. Mais ayant appris, durant leurs relations, à apprécier l'homme sous l'écrivain, notre héroïne ne crut pas pouvoir et ne voulut pas l'abandonner aux jours d'épreuve. La correspondance reprit donc entre eux, et, dégagée désormais des préoccupations littéraires, devint de jour en jour plus intime. La jeune fille laissa-t-elle échapper quelques plaintes sur les froissements moraux dont elle souffrait dans un milieu anormal ? M. C... devina-t-il un besoin inavoué peut-être, mais réel, de liberté ? Nous ne savons. Toujours est-il que, ne voyant, pour la femme qui se respecte, d'autre émancipation que le mariage, dans l'état actuel de la société, M. C... proposa un de ses amis. Il fut refusé. Enfin, après beaucoup d'hésitations, il osa se prononcer lui-même et fut agréé. La jeune fiancée passa les Alpes [75], accompagnée de sa mère ; le mariage se fit en Suisse, et ce fut André Léo [76] qui, quelques années plus tard, nous en revint.

- II -

En 1863, parut un roman intitulé : *Un mariage scandaleux*, et signé André Léo [77]. Il y avait longtemps déjà que le manuscrit de ce livre faisait un infructueux pèlerinage à travers les éditeurs et les journaux de Paris. Les journaux avaient tous, à en croire leurs rédacteurs, « pour deux ans de copie », et les éditeurs ne publiaient que des noms bien ou mal connus. L'auteur du *Mariage scandaleux* avait une juste foi en son œuvre. Aussi, plein d'illusions, et s'imaginant qu'il suffisait de produire une belle chose pour la faire apprécier, il préleva, quoiqu'il ne fût pas riche, quelques centaines de francs sur son budget de famille ; il fit imprimer son roman et le lança, hélas ! dans le vide !

[p 2] C'est, en effet, le sort de tout livre – fût-il un chef-d'œuvre – publié aux frais de son auteur quand celui-ci est inconnu ou n'a pas au moins de nombreux amis dans la presse. Le malheureux a beau expédier consciencieusement à chaque journal les deux exemplaires exigés, s'il finit par les obtenir, quelque jour, les quatre ou dix lignes qui constatent la naissance de son œuvre, il a pris le parti de les rédiger lui-même. Les dispensateurs de la vogue ont bien assez à faire de rendre, sur paroles, aux livres de leurs confrères, les éloges que ceux-ci ont, avec non moins de confiance, prodigués à leurs propres livres. Quant à MM. les critiques spéciaux, dans la crainte assez légitime de perdre leur temps à lire de nombreuses médiocrités, chacun d'eux attend généralement pour lire un ouvrage qu'il lui soit signalé par son voisin – sauf à n'en pas moins revendiquer plus tard l'honneur d'avoir le premier découvert le chef-d'œuvre –, si chef-d'œuvre il y a. C'est en littérature surtout que les Améric Vespuce croquent les marrons tirés du feu par les Christophe Colomb.

Or, André Léo, n'étant d'aucune coterie, son *Mariage scandaleux* subit le sort commun. Quelques lecteurs désintéressés donnèrent, il est vrai, l'éveil ; deux ou trois articles, obtenus à grand'peine par des amis de l'auteur, signalèrent un nouveau et grand talent de romancier. Mais, quoique le livre fût en réalité un des plus remarquables publiés depuis plusieurs années, il ne put réussir à racheter son vice de naissance ; il avait été mal lancé.

L'auteur traversait alors une épreuve dont l'amertume ne laissait pas de place à celle du peu de

74 NdE : Grégoire Champseix n'a pas quitté la France après la fin de Boussac (c. février-juillet 1848), mais suite aux inculpations au titre de rédacteur en chef et gérant du *Peuple* de Limoges, en mai 1849.

75 NdE : Semble être une vue poétique ; le chemin vers Lausanne, que ce soit à l'époque en voiture ou en train, passe plutôt par le Jura.

76 NdE : Pas tout à fait. Léodile Champseix est rentrée en France avec sa famille début 1861, et c'est seulement en juin 1862 que paraît chez Hachette son premier livre signé André Léo, *Un mariage scandaleux*.

77 NdE : Comme il vient d'être dit, dans la note précédente, c'est en juin 1862 que paraît la première édition en volume d'*Un mariage scandaleux*, et qu'apparaît sur sa couverture, pour la première fois, le nom d'André Léo. On rencontre assez souvent cette confusion chronologique de la première édition de 1862 chez Hachette, et de la seconde, en 1863, chez Achille Faure.

succès de son livre. Le compagnon de sa vie succombait à la fatigue des luttes obstinées qui sont le partage des hommes de conviction. Or, jusque là, le travail commun avait à peine suffi à donner le pain du jour au ménage, que deux enfants, deux garçons jumeaux étaient venus augmenter [78]. Les riches seuls ont le droit de s'attarder à leurs regrets ; les pauvres, eux, sont forcés d'agir, quand même. André Léo dut donc agir. Mais comment ?

Ses romans ne sont pas d'un placement facile, et cela, pour plusieurs raisons. D'abord, malgré son sexe, l'auteur n'est pas de ces muses trop irrésistibles auxquelles éditeurs, directeurs de journaux et journalistes ne peuvent rien refuser. En second lieu, non seulement il ne voulait pas frapper à toutes les portes, mais il tournait encore le dos à plusieurs de celles qu'on s'empressait de lui ouvrir. André Léo éprouvait, en effet, une invincible répugnance à voir figurer son nom dans des recueils où l'on insultait chaque jour ses idées et ses amis, et il pensait de plus, avec Béranger, « qu'il ne faut jamais donner à ses ennemis l'occasion de nous rendre service [79]. » La fraternité littéraire est certes une belle chose : mais à la condition qu'elle ne soit pas un masque servant à dissimuler la banalité morale.

Libre penseur, l'auteur du *Mariage scandaleux* dit librement ce qu'il pense, et on perdrait son temps à essayer de lui faire, même dans l'intérêt de sa bourse et de sa renommée, modifier ou seulement déguiser sa pensée. C'est à prendre ou à laisser : sous l'écrivain remarquable, il y a une conscience sévère.

Enfin, forcé d'aviser, André Léo vendit un jour, pêle-mêle à un éditeur, et pour la somme totale de huit cents francs, d'abord une seconde édition du *Mariage scandaleux*, dont la première, tirée à petit nombre, avait, grâce à la seule valeur de l'œuvre, fini par s'écouler, – puis deux volumes inédits : la *Vieille fille* et les *Deux filles de M. Plichon* [80].

Nous n'analyserons ni ne critiquerons ces livres. Nos lecteurs les ont déjà lu ou les lisent, puisqu'ils leur sont désormais signalés par le succès. Au prix d'un sacrifice, André Léo avait, en effet, cette fois, conquis la vogue qu'il n'aurait ni su ni voulu, peut-être, se faire à lui-même. Son éditeur débutait et avait besoin de publicité pour son propre compte. Il traita donc *son auteur* comme certains pères d'artistes traitent les enfants prodiges dont ils espèrent escompter les succès. Il paya des annonces et des réclames ; il sollicita et obtint des articles ; il commit des indiscrétions juste assez inexactes pour qu'il y eût lieu de les discuter ou de les démentir ; il fit, enfin, beaucoup de bruit, et ce ne fut pas pour rien, comme il arrive souvent avec certaines gloires de baudruche dont l'enflure ne contient que du vent.

Il y a en effet, dans André Léo, non seulement un écrivain, mais encore un penseur. Le penseur est même supérieur à l'écrivain. L'infériorité relative de celui-ci provient surtout de ce que, étant naïf – ce qui est une grâce – il le laisse voir – ce qui est au moins une imprudence.

L'habileté de l'artiste consiste moins à se passer absolument de *ficelles*, qu'à dissimuler celles dont il est forcé de se servir. Il ne s'impose d'ailleurs au public qu'en lui laissant croire qu'il connaît, mieux que lui, tout, même ce qui ne semble pas digne d'être connu. Nous respectons les répugnances de certaines âmes à l'égard de certaines laideurs ; mais l'artiste ne saurait, sans inconvénient, en détourner tout à fait les yeux. Goethe, qui s'y connaissait, a dit : « Il faut se garder de ne rechercher notre culture que dans ce qui est exclusivement pur et moral... Tout ce qui est

78 Telles que sont présentées les choses, on pourrait comprendre que les enfants sont nés après le retour en France (1861), alors que la gêne était à la porte de la famille. Je rappelle que Léo et André sont nés le 8 juin 1853 à Lausanne, et qu'il ne semble pas que Grégoire, instituteur et journaliste à Lausanne, puis directeur de presse à Genève, n'ait pas gagné suffisamment pour faire vivre les siens.

79 Citation non identifiée.

80 L'éditeur en question est Achille Faure, qui donne dans le numéro du 10 mars 1866 du *Nain jaune* (p. 3) dans une réponse à Kergomard quelques précisions sur ces sujets. D'après lui, la première édition chez Hachette du *Mariage scandaleux* a juste permis à André Léo de rentrer dans ses frais. Il précise qu'*Une vieille fille* a déjà été éditée sans aucun succès en Belgique. Il a alors publié un seul inédit, *Les Deux filles de Monsieur Plichon*, et par la suite *Jacques Galéron*. Le total de ces opérations a rapporté à André Léo une somme double de ce que Kergomard avance ici.

grand contribue à notre éducation [81]. »

André Léo s'est, dès ses débuts, placé au premier rang de nos romanciers. Déjà grand, ce talent grandira encore. Il est sain, calme, abondant, mais la force, sans lui manquer, ne s'est pas encore révélée. On devine les muscles, mais on ne les voit pas assez, et l'on voudrait parfois un cri dans cette réelle éloquence. À toutes ces qualités, il en joint une précieuse, en ce qu'elle permet toutes les expériences : la fécondité. Depuis les *Deux filles de M. Plichon*, l'auteur a publié *Jacques Galéron* et *Un divorce*, et il a rapporté de Bretagne l'*Idéal au village*, écrit cet été [82] à l'ombre des taillis du Morbihan et aux brises salines de l'embouchure de la Loire.

Quant à la femme que cache, assez mal désormais, le pseudonyme d'André Léo, c'est, de tous les écrivains féminins, le moins *femme de lettres* qui se puisse imaginer. Un étranger pourrait la rencontrer vingt fois dans nos salons, sans se douter qu'il a devant lui une des illustrations du jour ; c'est à peine si plusieurs heures de conversation le mettraient sur la voie, tant cet esprit supérieur prend de soin et déploie de simplicité, de naturel et de tact pour se dissimuler. Pouvant parler de tout, elle sait aussi parler à chacun sa langue, et cela sans plus de dédain pour les simples, que de pédantisme avec les raffinés. Rien de banal dans son accueil ; elle n'attire elle-même que ceux qui valent la peine d'être retenus ; et les autres se sentent invinciblement tenus à distance, sans qu'il leur reste même l'espoir de pouvoir se rapprocher jamais.

Nous nous arrêtons. La femme qui a eu la pudeur charmante de prendre pour égide de sa gloire les noms de ses deux enfants, a plus que toute autre droit à la discrétion de ceux qui la respectent, et peut-être, à bonne intention, en avons-nous trop dit déjà.

JULES KERGOMARD.

81 *Entretiens de Goethe et d'Eckermann. Pensées sur la littérature, les mœurs et les arts*. Traduites... par M. J[oseph]-N[uma] Charles..., Paris, Hetzel, [1862], p. 205.

82 Eté 1865. André Léo a été longtemps l'hôte des nantais Ange et Floreska Guépin, dans leur campagne de l'Oisillière, à Savenay. On ne sait où elle a résidé dans le Morbihan (dans la famille Kergomard ?).

Annexe III

Mariage d'Anne Dessal et de Pierre Champseix

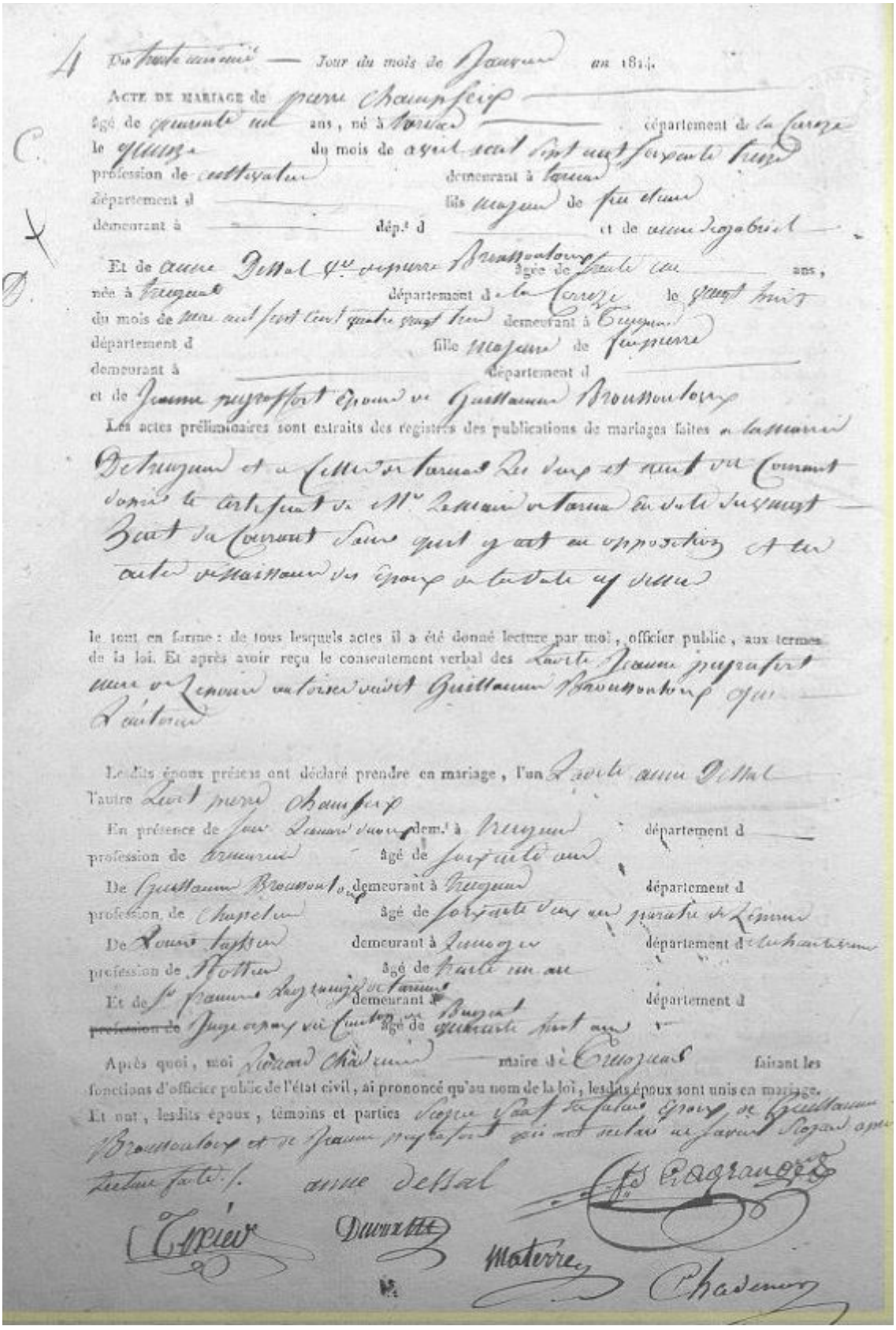

Du trente unième — Jour du mois de Janvier an 1814.

ACTE DE MARIAGE de Pierre Champseix
âgé de quarante ans, né à Tarnac département de la Corrèze
le quinze du mois de avril mil sept cent soixante treize
profession de cultivateur demeurant à Tarnac
département d fils majeur de feu et
demeurant à dép.t d et de vivante Jeanbriat

Et de Anne Dessal ve Dupuy Beaumontois âgée de trente ans,
née à Treignac département de la Corrèze le quatre mars
du mois de mil sept cent quatre vingt trois demeurant à Treignac
département d fille majeure de Dupuy
demeurant à département d
et de Jeanne Peyrafort épouse de Guillaume Beaumontois

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariages faites a la mairie de Treignac et a celle de Tarnac les deux et neuf du courant dont le certificat de M.r Lemaire maire de la dite Commune en date du sept du courant sans qu'il y ait eu opposition a la célébration du mariage de la future épouse et ledit

le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, officier public, aux termes de la loi. Et après avoir reçu le consentement verbal des parties Anne Peyrafort veuve de Dupuy en premières noces de Guillaume Beaumontois d'une part et

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage, l'un Anne Dessal l'autre Pierre Champseix

En présence de Jean Lamaud dem.t à Treignac département d
profession de Cultivateur âgé de soixante ans
De Guillaume Beaumontois demeurant à Treignac département d
profession de Chapelier âgé de soixante dix ans propre de l'épouse
De Louis Lafon demeurant à Limoges département de la Haute Vienne
profession de Notaire âgé de trente un ans
Et de Jean Peyrafort demeurant à Bugeat département d
profession de Juge de paix retiré âgé de quatre vingt ans

Après quoi, moi Gérard Chadenier maire de Treignac faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage.
Et ont, lesdits époux, témoins et parties Peyrafort Beaumontois et Peyrafort qui ont signé avec Nous après lecture faite. Anne Dessal

Lafon Dauzat Materre Chadenier

Acte de mariage d'Anne Dessal et Pierre Champseix

Transcription

4 [n° de l'acte] Du trente unième jour du mois de Janvier an 1814.
Acte de mariage de pierre champseix
agé de quarante un an, né à Tarnac département de la Correze
le quinze du mois de avril mil sept cent soixante treize
profession de cultivateur demeurant à Tarnac
département d —— fils majeur de feu etienne
demeurant à —— dép.t d—— et de anne degabriel
Et de anne Dessal v^ve de pierre Broussouloux âgée de trente un ans,
née à Treignac département de la Correze le vingt huit
du mois de mai mil sept cent quatre vingt trois demeurant à Treignac
département d—— fille majeune de feu pierre
demeurant à —— département d——
et de Jeanne peyraffort épouse de Guillaume Broussouloux
Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariages faites à la mairie
De treignac et à Celle de tarnac Les deux et neuf du Courant
donné le certificat de M. Le maire de tarnac en date du vingt
huit du Courant sans quil y ait eu opposition et lu
acte de naissance des époux de la date cy dessus
le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, officier public, aux termes
de la loi. Et après avoir reçu le consentement verbal des ladite Jeanne Peyrafort
mere et Le pouvoir autoriser dudit Guillaume Broussouloux qui
L'autorise
Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage, l'un Ladite anne Dessal
l'autre Ledit pierre champseix [83]
En présence de sieur Leonard decoux dem.t à Treignac département d——
profession de armurier âgé de soixante ans
De Guillaume Broussouloux demeurant à Treignac département d——
profession de Chapelier âgé de soixante deux ans paratre de Lépouse
De Louis Teyssier demeurant à Limoges département de la hautevienne
profession de Bottier âgé de trente un an
Et de sr françois Lagrange de tarnac demeurant à—— département d——
Juge de paix du Canton de Bugeat âgé de quarante huit ans
Après quoi, moi Léonard Chadenier maire de Treignac faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage.
Et ont, lesdits époux, témoins et parties signé sauf du futur epoux, de Guillaume
Broussouloux et de Jeanne puyrafort qui ont declaré ne savoir signer apres
Lecture faite ./.

anne dessal fs lagrange [84]

L Texier [85] Decoux Materre [86] Chadenier [87]

83 Ici, la graphie “Champseix” est de lecture indécise : faut-il y voir “Chamseix”, ou même “Chamsseix” ?

84 François Lagrange = François de La Grange de Tarnac, de la famille des barons de Tarnac, non identifié. En 1814, juge de paix du canton de Bugeat. Peut-être le même que Charles François, chanoine d'Eymoutiers en 1784.

85 Il est dit “Teyssier” dans l'acte, mais signe “Texier”. Louis Tessier / Texier est le fils de Martin et de Marguerite Chanceix, qui est une sœur de Pierre, et une tante de Grégoire. Dans l'acte de baptême de Louis, du 20 avril 1780, ses parents, Martin et Marguerite sont dits “domestiques du château de Tarnac”.

86 Je ne sais pas qui est ce / cette Materre. Il y a parenté entre les Materre et les La Grange de Tarnac.

87 Léonard Chadenier (né et décédé à Treignac, 1755-8 août 1823), notaire et maire de Treignac.

Annexe IV

Les Chanceix / Chanseix / Chansseix à Tarnac

Revenir ici sur le thème sensible de la rencontre et du mariage de Léodile et Grégoire, m'a été une invitation à examiner de plus près la famille Champseix. Jusque là, je n'étais pas allé plus loin que les parents de Grégoire, Anne Dessal, de Treignac et Pierre Chanceix de Tarnac, ainsi que l'oncle paternel de Grégoire, Grégoire Chanceix, lui aussi de Tarnac.

Il a été dit que la famille Champseix était de Treignac, ou plus précisément, que Pierre avait quitté Tarnac pour Treignac, à l'occasion de la naissance de ses enfants, Grégoire le 20 décembre 1817 et Marguerite, *dite* Rose*,* le 21 septembre 1820. Il est exact que l'acte de naissance de Marguerite porte que ses parents sont “habitans de cette ville [Treignac]”. Cependant, du fait que Pierre Chanceix décède peu de temps après, le 26 septembre 1822, à Tarnac, en activité (déclaré “cultivateur domestique”, et non pas sans profession, ce qui paraît normal à son âge “d'environ quarante-neuf ans”), on peut conclure que, présent à Treignac au moment des accouchements de sa femme, il n'a pas cessé d'exercer ses activités à Tarnac. Mais lesquelles ? Cela reste à établir.

Des liens sont attestés entre les Chanceix / Champseix et Tarnac. L'acte de mariage d'Anne et Pierre, que je n'avais jamais examiné de près, nous apprend que deux des quatre témoins, ceux de Pierre, sont tarnacois d'origine :

° Louis Teyssier (selon l'acte, mais qui signe Texier), bottier à Limoges, et dont on sait par ailleurs qu'il est né à Tarnac, et que ses parents, Martin, et Marguerite Chanceix [88], sont, dans son acte de baptême, qualifiés de “domestiques du château de Tarnac”.

° et François Lagrange de Tarnac, toujours selon l'acte, qui est juge de paix du canton de Bugeat (supprimé en 2014), auquel appartient Tarnac.

J'ai eu confirmation que ce témoin qui signe “Fs Lagrange” appartient bien à la famille des La Grange, barons de Tarnac, mais sans obtenir pour l'instant de précisions sur sa place dans l'arbre de cette famille, sinon que j'avance l'hypothèse qu'il peut être le même que le François de La Grange attesté en 1784 dans le chapitre de chanoines d'Eymoutiers.

Pour la famille, dite Champseix à Treignac, et Chanceix (majoritairement), ou Chanseix, à Tarnac, il n'y a, semble-t-il, aucune cause particulière à chercher derrière ces variables (sauf peut-être le penchant de l'état civil de Treignac pour la graphie Champseix). Cela relève du fait que, souvent, la notation des noms est guidée principalement par la phonétique, ce qui peut aller jusqu'à faire varier un nom dans le même acte. Ainsi ne paraît-il pas que, dans l'acte de mariage d'Anne et de Pierre, lorsqu'on en vient à la déclaration qu'Anne prend Pierre pour époux, la graphie soit de façon précise Champseix, mais plutôt Chamseix / Chamsseix.

On constate par la suite, à Treignac, que les actes sont au nom de Champseix (les naissances de Grégoire et de Marguerite, le mariage de cette dernière, les décès d'Anne et de Marguerite). Au 19e s., la seule branche de la famille à Tarnac semble être celle de Grégoire, oncle de notre Grégoire (mais il reste des explorations à faire), qui, dès les actes de naissance de ses enfants, présente le patronyme Champseix. Il pourrait donc s'agir d'une évolution d'écriture entre les 18e et 19e siècles.

Cependant, ni pour les fonctions de Pierre Chanceix, ni pour l'inventaire complet des membres de la famille Chanceix / Champseix, ni pour la place de François de La Grange dans son arbre familiale, les recherches n'ont encore abouti. Cette Annexe IV reste donc en chantier.

88 Sœur de Pierre et de Grégoire, et donc tante de notre Grégoire.

Annexe V

Les Dessal / Broussouloux de Treignac

Grégoire Champseix naît le 30 décembre 1817 d'Anne Dessal, veuve du chapelier Pierre Broussouloux. Anne s'est mariée avec Pierre le 19 floréal an XI (27 avril 1803), soit un peu plus de dix ans avant son union avec Pierre Chanceix. On peut donc se demander si elle n'a pas eu d'enfants du côté Broussouloux. Le vie du couple a été brève, car Pierre décède le 22 pluviose an XIII (11 février 1805), soit deux ans après leur mariage. Et aucune descendance n'apparaît sur les registres de Treignac.

Mais chercher à retrouve, et à identifier, les membres des deux familles treignacoises Dessal et Broussouloux présente quelques difficultés.

– Un premier obstacle vient des graphies variables de leurs noms : Dessal, Desal, Dessale, Dessalle, Dessalles et même De Sal ; Broussouloux souvent écrit Brousseloux, Brouseloux. Mais c'est là monnaie courante à cette époque, où l'exactitude des patronymes n'est pas le point fort des actes d'état civil (et auparavant religieux) alors que, souvent, les intéressés, à commencer parfois par le maire, officier habituel de ces actes, n'ont qu'une pratique limitée, ou nulle de la lecture et de l'écriture.

– Et ces deux familles présentent deux croisements généalogiques :

Anne Dessal est la fille de Pierre et de Jeanne Peyrafort (parfois aussi Peyraffort, Perafort).

De son côté, Pierre Broussouloux est le fils de Guillaume, également chapelier, et de Catherine Espinet (ou Spinet), mariés le 21 novembre 1778. Mais Catherine meurt assez tôt, le 1er août 1793, et Guillaume se remarie le 20 mai 1794 avec la même Jeanne Peyrafort, veuve de son côté de Pierre Dessal.

Si bien qu'Anne, fille de Jeanne Peyrafort, est mariée avec Pierre Broussouloux, fils de Guillaume, lequel est époux en seconde noce de cette Jeanne Peyrafort. Pierre Broussouloux se trouve donc avoir deux fois Jeanne comme belle-mère : comme mère de sa femme, et comme seconde épouse de son père. Mais tout va bien, il n'y a aucune union consanguine !

Ces données généalogiques sont proches de notre famille Champseix, mais sans aucun lien de parenté apparent, du moins dans l'espace de la seconde moitié du XVIIIe siècle, et du début du XIXe, où j'ai mené des recherches. On voit cependant que, dans l'acte de mariage de Pierre Chanceix / Champseix et d'Anne Dessal, Guillaume Broussouloux est mentionné comme “parâtre” de cette dernière.